

L'ITALIE en décomposition

- Brigades rouges et terrorisme
- La folie des années 20
- La peur du fascisme
- Le compromis communiste

Corruption, terrorisme et malaises sociaux pourraient bien paver la voie à un nouveau fascisme, estime-t-on dans l'Italie d'après Aldo Moro. Les signes sont là, inquiétants, et se multiplient, malgré les efforts conjugués des deux grands partis politiques, la Démocratie chrétienne et le Parti communiste. A lire aujourd'hui en page A9 le premier d'une série de quatre articles, un grand reportage de Louis-Bernard Robitaille.



Louis-Bernard Robitaille (collaboration spéciale)



la presse

25 CENTS

Abonnez-vous à 30¢
ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI 51.75

LE PLUS GRAND
QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE

MONTRÉAL,
MARDI 11 JUILLET 1978,
94e ANNÉE, no 54,
60 PAGES, 6 CAHIERS

METEO

Périodes nuageuses et vents modérés
Minimum: 13 Maximum: 22
Demain: beau
Détails à la page A 2

La culture biologique, ça pousse

Il y a huit ans, Nicole Durand commença un petit potager sur sa ferme de Calumet, dans le comté d'Argenteuil, et petit à petit, le jardin prit des proportions inquiétantes, sous l'influence du Mouvement pour l'agriculture biologique. Nicole Durand quitta son travail de professeur et devint fermière à temps plein. Le jardin biologique, c'est peut-être plus de travail au début, mais grâce à toutes les méthodes préventives, on n'a pas à se soucier des herbicides, fongicides et insecticides.

— page B 1

Floride: le soleil, mais aussi l'argent!

— page A 9

édito

- Washington et le procès de Moscou

par Jean PELLERIN

— page A 4

Mauritanie

Un coup d'État qui inquiète le Maroc

— page A 6



par Jacques DUVAL
collaboration
spéciale

Les Ford 1979

— page D 8

sommaire

Arts et spectacles
— Informations: C 7 à C 10
— Horaires: C 9
Bandes dessinées: E 5
Décès, naissances, etc.: F 8, F 9
Économie: C 1 à C 5
Éditorial: A 4
Êtes-vous observateur?: E 8
Horoscope: E 5
Jardins et maisons: F 7
L'auto: D 8, D 9
Le monde: A 6, A 10, A 11
Le roman: F 1
Loisirs et récréation: E 5
Mon oeil sur Montréal: C 9
Mot mystère: E 5
Mots croisés: E 5
Page des lecteurs: A 5
Petites annonces: E 6 à E 8
F 1 à F 9
Radio et télévision: C 7
Sports: D 1 à D 6



photo J. Y. Letourneau, LA PRESSE

Le retour à Saint-Eustache

Mme Géraldine Gagné et ses filles Nathalie, huit ans, et Manon, cinq ans, dirigeaient les opérations hier, alors que des déménageurs ramenaient les meubles avec lesquels la famille Gagné avait dû fuir, le 12 avril dernier, après la découverte d'une nappe d'essence dans le sous-sol de Saint-Eustache. En tout, 550 familles avaient ainsi été déplacées aux frais de la municipalité et les Gagné font partie du dernier groupe de 25 familles qui ont réintégré leurs demeures, hier.

— page A 3

La construction Une autre riposte d'Ottawa?

OTTAWA (PC) — Le gouvernement régional entre dans la bataille pour rouvrir les lieux de construction du Québec aux travailleurs de l'Ontario en menaçant de frapper d'un embargo les soumissions de sociétés québécoises pour des travaux régionaux.

A son assemblée du mois prochain, le comité exécutif régional débattira une résolution du conseiller de Nepean, M. Andy Haydon, qui empêcherait des entrepreneurs du Québec de répondre aux appels d'offres de la région d'Ottawa.

Le comité a aussi demandé au président, M. Denis Coolican, de s'enquérir auprès des associations d'entrepreneurs des conséquences comparatives des restrictions québécoises sur les travailleurs de l'extérieur.

On estime qu'environ 1.500 travailleurs du Québec ont de l'emploi sur les chantiers de la région d'Ottawa, tandis qu'environ 300 Ontariens travaillent près de Hull, au Québec.

Il s'agit, a expliqué M. Haydon, d'accroître les pressions sur le Québec pour qu'il mette fin aux restrictions en vigueur depuis le 1er juillet.

Bien que le maire d'Ottawa, M. Larry Greenberg, ait conseillé la modération, son conseil municipal songe aussi à des représailles.

On a également demandé à M. Coolican d'écrire au gouvernement de l'Ontario pour que la ville d'Ottawa soit incluse dans le projet de loi provincial qui empêcherait les ouvriers québécois de travailler sur les chantiers ontariens.

Quatre pains de seigle pour faire sauter le World Trade Center

NEW YORK (AFP) — L'ouvrier polonais qui a menacé, hier, de faire sauter à la dynamite le World Trade Center de New York, n'était pas armé et a été maîtrisé au bout de neuf heures par ses quatre otages.

Après quelques heures de face à face avec Laddislaw Fraczeck, les otages ont en effet acquis la certitude qu'il n'avait pas de bombe avec lui comme il le prétendait. Ils se sont alors jetés sur lui et ont trouvé dans son sac quatre gros pains de seigle.

L'ouvrier polonais a, semble-t-il, perdu la tête lorsque son avocat, avec lequel il se trouvait au 36e étage de l'une des tours jumelles du World Trade Center, lui a annoncé que sa demande d'indemnité pour un accident de travail survenu en 1975, était encore à l'étude.

3.000 des 35.000 employés de bureaux qui travaillent dans les deux tours du World Trade Cen-



Laddislaw Fraczeck

ter avaient été évacués en fin de matinée par la police. Le World Trade Center est le gratte-ciel le plus haut du monde après la tour Sears de Chicago.

— page D 11

Les maladies de l'amiante, un secret à Québec

par la Presse Canadienne

Le gouvernement du Québec aurait refusé des renseignements à une équipe de chercheurs de New York sur la mortalité parmi les travailleurs de l'amiante, bien que dans le passé il ait collaboré dans ce domaine.

Le Dr William Nicholson, de l'Environmental Sciences Laboratory of New York's Mount Sinai School of Medicine, n'a pas voulu se prononcer sur la question de savoir si ce refus est relié à l'intention du gouvernement du Québec d'acheter l'Asbestos Corp.

On sait qu'en mai dernier l'Assemblée nationale du Québec créait une société de la Couronne au capital de \$250 millions pour acheter la majorité des actions d'Asbestos Corp.

Au téléphone, le Dr Nicholson a déclaré que le gouvernement avait refusé de faire part de certificats de décès essentiels à l'étude, ce qui, à son dire, rend impossible toute étude indépendante.

L'enquête a commencé en 1974 avec la collaboration des syndicats de Theford où se trouve presque toute l'industrie de l'amiante du Québec.

A cette époque, dit le Dr Nicholson, les chercheurs ont facilement obtenu du gouvernement les certificats de décès des mineurs qui avaient travaillé à Theford 20 ans et davantage et qui étaient morts avant 1973.

Les chercheurs de Mount Sinai ont réclamé en vain les certificats de décès des mineurs morts de janvier 1974 à août 1977. On leur a dit qu'il fallait l'autorisation des parents les plus rapprochés.

Selon le Dr Nicholson, aucun autre gouvernement de l'Amérique du Nord ne refuse de rensei-

gnements semblables en invoquant la nécessité de la confidentialité.

Toutefois, le médecin pense que le gouvernement du Québec est en train de réviser sa politique à cet égard.

L'équipe de recherche a découvert que le taux de cancer du poumon chez les travailleurs de l'amiante — jusqu'à 1974 — atteignait deux fois et demie la moyenne nationale.

Guerre de statistiques

Les statistiques de l'équipe de Mount Sinai ne sont pas du tout

conformes à celles d'un rapport publié par le gouvernement du Québec, le mois dernier, sur l'amiante.

La CSN, qui compte 200.000 membres, a qualifié le rapport du gouvernement du Québec de «scandaleux et trompeur» parce qu'il se rapportait à tous les mineurs et non seulement à ceux qui travaillent aux usines d'amiante depuis nombre d'années.

Selon la CSN, c'était là «diluer» les chiffres parce que les jeunes mineurs n'ont pas été «exposés» assez longtemps aux dangers pour souffrir encore du poumon.

Trudeau rencontre une vingtaine d'hommes d'affaires

OTTAWA (PC) — Avant son départ pour le sommet économique de Bonn, à la fin de la semaine, le premier ministre Trudeau s'entretient aujourd'hui avec une vingtaine de représentants du milieu des affaires.

Un porte-parole au bureau du premier ministre a précisé hier qu'on abordera les questions économiques dans une perspective à moyen terme, soit plus précisément les investissements, l'emploi, la lutte contre l'inflation, ainsi que les politiques monétaires et fiscales.

Cette rencontre avec les représentants du milieu des affaires s'insère entre la dernière confé-

rence fédérale-provinciale des premiers ministres, en février dernier, et le prochain sommet économique fédéral-provincial des premiers ministres en novembre.

Parmi les participants à la rencontre, on note MM. Paul Desmarais, de Power Corporation, Jean de Grandpré, de Bell Canada, W. Daniel, de Shell Canada, Roy Bennett, de Ford Canada, Gordon Fisher, de Southam Press, J. P. Gordon, de Steel Co. of Canada, Bernard Panet-Raymond, de Québec North Shore Paper, C. Ritchie, de la Banque de la Nouvelle-Écosse, et Ian Sinclair, du Canadien Pacifique.

Saguenay-Lac-Saint-Jean Via Rail reconnaît le besoin d'une liaison avec Montréal

CHICOUTIMI (PC) — Le gouvernement du Québec, la ville de Chicoutimi et plusieurs organismes du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont manifesté hier devant la Commission canadienne des Transports leur opposition à ce que soit supprimé le transport des voyageurs par chemin de fer entre cette région et la métropole.

Siégeant à Chicoutimi pour entendre les représentations relatives à une requête de la société Via Rail Canada visant la suppression de ce service, la

CCT a toutefois pu apprendre que la société d'Etat reconnaît «le besoin d'un tel service entre le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Montréal».

Dans cet esprit, de nombreuses hypothèses sont à l'étude: la diminution des arrêts réguliers aux endroits où l'accès routier est suffisant; l'élimination de certains arrêts facultatifs; l'utilisation de matériel automoteur amélioré; l'établissement d'un service rapide le jour avec des horaires plus courts et la fin du service à Jonquière.

Réforme constitutionnelle

Ottawa n'apporte pas un remède suffisant à l'aliénation régionale

Le premier ministre Trudeau encourage le débat public sur ses récentes propositions pour une réforme constitutionnelle. Dans le présent article écrit pour la PRESSE CANADIENNE, le sénateur libéral Eugène Forsey analyse et critique deux aspects des propositions constitutionnelles portant sur le Sénat et la Cour suprême du Canada.



Le sénateur Eugène Forsey

Le sénateur Forsey, un ancien dirigeant syndical et un universitaire bien connu pour ses études sur les questions constitutionnelles, a écrit cet article dans la perspective suivante: «Je me suis arrêté aux mauvais aspects, parce que ce sont les plus urgents; même s'il m'a fallu laisser de côté d'autres aspects qui sont douteux...»

Les questions les plus urgentes à se poser au sujet des propositions constitutionnelles concernent la «Phase I», soit les réformes que le Parlement fédéral peut effectuer légalement, même si toutes les provinces s'y opposent.

La Chambre haute

Elle doit se composer de 118 membres, 59 choisis par la Chambre des communes en se basant sur le vote populaire obtenu par chacun des partis au cours de la dernière élection générale fédérale et 59 choisis par les législatures provinciales également sur la base du vote populaire recueilli par chacun des partis lors de la dernière élection provinciale.

Dans l'état actuel de la position des partis, cela voudrait dire 41 libéraux, 43 progressistes-conservateurs, 21 NPD, 7 créditistes, 5 péquistes et 1 Union nationale. Bref, une opposition majoritaire de 36.

À juger par le comportement de l'électorat dans les élections passées, cette tendance pourrait être une constante. Il y aurait donc une opposition perpétuellement majoritaire.

Cela pourrait sembler être l'impasse complète. Mais il n'en serait rien. Car les pouvoirs législatifs de la Chambre haute seraient remarquablement minces.

Si la Chambre haute décide d'imposer son veto à un projet de loi, la Chambre des commu-

nes peut toujours le voter de nouveau après 60 jours et alors il devient loi. Pour tous les projets de loi, sauf ceux «d'une importance spéciale», une majorité simple serait suffisante aux communes pour renverser le veto de la Chambre haute.

Les projets de loi sur les langues ne seront jamais adoptés par la Chambre haute à moins d'être votés par une majorité de membres d'expression française et d'expression anglaise. Chaque groupe a un droit de veto. Cette disposition vise à protéger les droits des francophones.

Mais cela peut aussi servir à restreindre ces mêmes droits.

La Chambre haute ne pourrait pas bloquer un projet de loi, soit en retardant simplement son étude ou soit en éternisant les débats de façon à ce que le projet de loi ne puisse être voté avant la fin de la session.

Dans ses propositions, le gouvernement a inclus des limites de temps à chaque étape. Il stipule même qu'un projet de loi peut être présenté au gouverneur général pour la sanction royale sept jours après avoir été introduit à la Chambre haute:

- si le projet de loi ne contient pas de dispositions «linguistiques particulièrement importantes»;
- si les Communes, par une majorité des deux tiers, a décrété que le projet de loi ne peut avoir «un impact important et évident»;
- si le projet de loi est trop urgent pour permettre au veto de 60 jours de s'appliquer.

La «clôture»

Ces propositions donnent aux provinces une entrée massive dans le processus législatif fédéral, mais font peu pour assurer un rendement précieux. Ce n'est pas un remède suffisant à l'aliénation régionale.

Les propositions ne donnent pas aux premiers ministres provinciaux tellement de patronage. Environ la moitié des sièges réservés aux provinces devront aller à leurs adversaires politiques.

De plus la composition de la Chambre haute va changer constamment. Après chaque élection, les membres fédéraux et provinciaux devront quitter par une porte tournante, tandis qu'un nouveau groupe devra entrer par une autre porte.

Sauf pour quelques «yes-men» des chefs de partis, personne ne restera suffisamment longtemps pour acquérir de l'expérience.

En outre, la plupart des membres seront des candidats défaites; habituellement les membres les moins capables et les moins expérimentés de leur parti. Ainsi la plupart seront plutôt médiocres et ce sont probablement les pires qui y resteront le plus longtemps. Cela ne donnera donc pas une réforme efficace de la Chambre haute, alors que l'expérience a démontré que le Sénat est tellement nécessaire

pour la protection du citoyen ordinaire contre les mauvais libellés des lois adoptées à la hâte par une Chambre des communes surchargée de travail et surtout préoccupée par les grandes questions de principe fort controversées.

Les propositions donneraient à l'exécutif gouvernemental l'énorme pouvoir d'effectuer des changements fondamentaux dans notre forme de gouvernement.

Actuellement le Parlement peut légalement abolir la monarchie ou la Chambre haute, mais la Chambre des communes seule ne peut le faire.

D'après la Charte de Victoria, la formule constitutionnelle avortée de 1970, le consentement de six provinces était nécessaire pour l'adoption de toute mesure relative à la reine, le gouverneur général ou le lieutenant-gouverneur, ou encore les pouvoirs du Sénat. Il fallait le consentement des provinces de Québec, d'Ontario, ainsi que de deux provinces de l'Atlantique et de deux de l'Ouest.

Selon la nouvelle proposition, le gouvernement avec sa majorité aux Communes peut faire de nous en 60 jours une république ou encore la seule fédération au monde dotée d'une seule Chambre législative. Est-ce à dire que cela signifie que la volonté du peuple va prévaloir? Non.

En premier lieu, disons qu'une majorité aux Communes représente rarement une majorité du vote populaire. Cela n'est arrivé que deux fois depuis 1917 au Canada.

Deuxièmement, la majorité, qui voterait le projet de loi pour l'abolition, peut avoir été élue quatre ans auparavant.

Troisièmement, l'abolition de la monarchie ou de la Chambre haute pourrait n'avoir même pas été débattue au cours de la dernière élection.

Ainsi un gouvernement moribond, sans mandat spécifique des électeurs et ne représentant que la moitié du vote populaire enregistré quatre ans auparavant, pourrait changer de façon draconienne nos institutions politiques les plus fondamentales malgré l'opposition de la plupart des provinces.

Le plus mauvais

Les changements proposés pour la Cour suprême du Canada sont les plus mauvais de l'ensemble de cette réforme constitutionnelle.

Les nominations devront être soumises à un processus élaboré de consultation provinciale. Le procureur général de la province concernée aura un droit de veto initial.

S'il décide de l'utiliser, la candidature est alors soumise à un conseil conjoint fédéral-provincial de nomination. Dès que les procureurs généraux fédéral et provinciaux s'entendent sur un nom ou que le Conseil conjoint a fait son choix, le nom du candidat est soumis à la Chambre

haute pour débat et vote. Si le vote est négatif, la nomination n'est pas faite et le processus doit recommencer. Si le vote de la Chambre haute est affirmatif ou encore, si la Chambre ne procède pas au vote dans les 14 jours, alors la nomination est confirmée. Des «candidats», voilà ce que seront les juges en devenir. Ils devront faire campagne, faire des pressions auprès du procureur général provincial concerné ou des membres du Conseil de nomination et ensuite auprès des membres de la Chambre haute.

Combien d'avocats compétents vont accepter de se soumettre à une performance aussi exigeante? Ceux de troisième ordre, de quatrième ordre, oui. Mais ce n'est justement pas cette sorte d'avocats que l'on veut voir à la Cour suprême.

Le candidat chanceux peut bien se révéler un partisan de sa province, continuellement préoccupé de la réaction du premier ministre provincial, qu'il interroge de yeux: «Comment je m'en tire?»

Perte de qualité

Ce plan constitue une recette pour l'établissement d'une Cour suprême de qualité très inférieure et ce qui est plus grave, une Cour «inférieure» dotée des pouvoirs les plus vastes.

Le projet de loi sur les propositions constitutionnelles est rempli de nouvelles expressions vagues et ambiguës. Les interprétations d'une Cour «inférieure» ne pourraient que rendre encore plus grande la confusion.

Les véritables limites des pouvoirs fédéraux et des pouvoirs provinciaux délimités par une Cour «inférieure» ne pourront qu'apporter plus de confusion dans tout le système fédéral.

La protection des droits ne peut être assurée que par les interprétations de la Cour.

Une Cour de tout premier ordre peut nous assurer une protection de première classe tant au système fédéral que pour nos droits. Une Cour de quatrième ordre peut faire voler en morceaux la fédération et nous livrer au despotisme.

Finalement le projet propose que toutes les causes de droit civil québécois soient jugées uniquement par des juges de droit civil, tandis que les causes de «common law» provenant des autres provinces ne seraient pas uniquement jugées par des juges de «common law».

Présentement, d'après ce que les avocats m'en disent, ni le Code civil, ni le Code coutumier ont eu à souffrir des jugements rendus par un banc composé de juges appartenant aux deux systèmes de droit.

Bien au contraire, les deux systèmes de droit et les parties plaidantes soumises à ces systèmes juridiques ont bénéficié de leur interprétation, qui constitue un élément très valable de notre double héritage.

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: 13 Maximum: 22 Périodes nuageuses et vents modérés

DEMAIN Beau

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	22	Périodes nuageuses	Beau
Outaouais	—	22	Périodes nuageuses	Beau
Laurentides	—	21	Risques d'averses	Beau
Cantons de l'Est	—	21	Risques d'averses	Beau
Mauricie	—	21	Risques d'averses	Beau
Québec	—	21	Risques d'averses	Beau
Lac-Saint-Jean	—	18	Risques d'averses	Beau
Rimouski	—	20	Averses	Dégagement
Gaspésie	—	20	Averses	Averses
Baie-Comeau	—	20	Averses	Dégagement
Sept-Îles	—	20	Averses	Averses

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	—	Victoria	9	20
Alberta	—	Edmonton	13	23
Saskatchewan	—	Regina	9	25
Manitoba	—	Winnipeg	7	22
Ontario	—	Toronto	17	22
Nouveau-Brunswick	—	Fredericton	16	27
Nouvelle-Écosse	—	Halifax	13	18
Île-du-Prince-Édouard	—	Charlottetown	19	25
Terre-Neuve	—	Saint-Jean	13	24

si vous partez... aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	24	32	Chicago	16	21	Nlle-Orléans	23	33
Washington	24	35	San Francisco	12	15	Miami	26	31
Boston	20	32						

vers les capitales

Amsterdam	—	17	Londres	—	18	Stockholm	—	17
Athènes	—	29	Le Caire	—	35	Sydney	—	8
Berlin	—	17	Lisbonne	—	21	Tokyo	—	26
Bruxelles	—	15	Madrid	—	30	Tunis	—	29
Casablanca	—	23	Moscou	—	21	Vienne	—	15
Genève	—	20	Paris	—	18	Varsovie	—	14
Hong Kong	—	30	Rome	—	26			

vers les plages

Acapulco	Bermudes	Nassau
Mexico	Barbade	Rio de Janeiro
		20

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE, et celles des services de la Presse Association de Québec. Tous droits de reproduction des informations par ailleurs à LA PRESSE sont également réservés. Copieur de la deuxième classe. Enregistré sous le numéro 1400. Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

UNIVASION À DOMICILE: lundi ou samedi	\$1.75
Lundi ou vendredi	\$1.25
Samedi seulement	0.75

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

	Nombre de semaines		
	13	26	52
par courrier			
Lundi ou samedi	\$35.10	\$70.20	\$140.40
Lundi ou vendredi	\$22.75	\$45.50	\$91.00
Samedi seulement	\$12.35	\$24.70	\$49.40

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 8h à 19h 30 (Samedi: 8h à 16h) 285-6911

INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
REDACTION	285-7070
EDITORIAL	285-7030
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

PETITES ANNONCES	
Commandes	285-7111
du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Pour changer ou annuler	285-7205
du lundi au vendredi: 9h à 16h30	

GRANDES ANNONCES	
Détailants	285-7202
National, Tele-Press, Vacances, voyages	285-7306
Carières et professions, nominations	285-7320

COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	285-6892
Petites annonces	285-6901

Les provinces réitèrent leur désir de protéger les terres contre l'urbanisation

Lors de l'ouverture de la conférence annuelle des ministres et des sous-ministres provinciaux de l'Agriculture hier à Yorkton, Saskatchewan, les ministres ont souligné l'importance de protéger les terres agricoles et ont réitéré la position adoptée lors de la réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture en janvier dernier. Dans la mesure du possible et dans l'intérêt d'une production alimentaire efficace, il est important de protéger les terres agricoles de bonne qualité de l'empiettement urbain et des autres utilisations concurrentes. Ils ont convenu que l'utilisation des terres au sein des frontières provinciales relève de la compétence provinciale et qu'il faut éviter une usurpation législative fédérale dans ce domaine.

Les ministres ont convenu que le but d'une bonne gestion des terres est d'atteindre une production efficace à long terme et de la maintenir. Il y a de la responsabilité de la province, si elle le désire, de promouvoir et d'établir des programmes législatifs de gestion sérieuse des terres à bon potentiel à l'intérieur des frontières d'une province.

Les ministres ont convenu que les gouvernements fédéral et provinciaux ont une responsabilité conjointe dans la poursuite de recherches visant à améliorer l'efficacité de la production, à contrôler le taux de salinité, l'érosion du sol et les inondations ainsi qu'à améliorer les méthodes de drainage. Ils ont également pressé le gouvernement fédéral de mettre au point une version plus

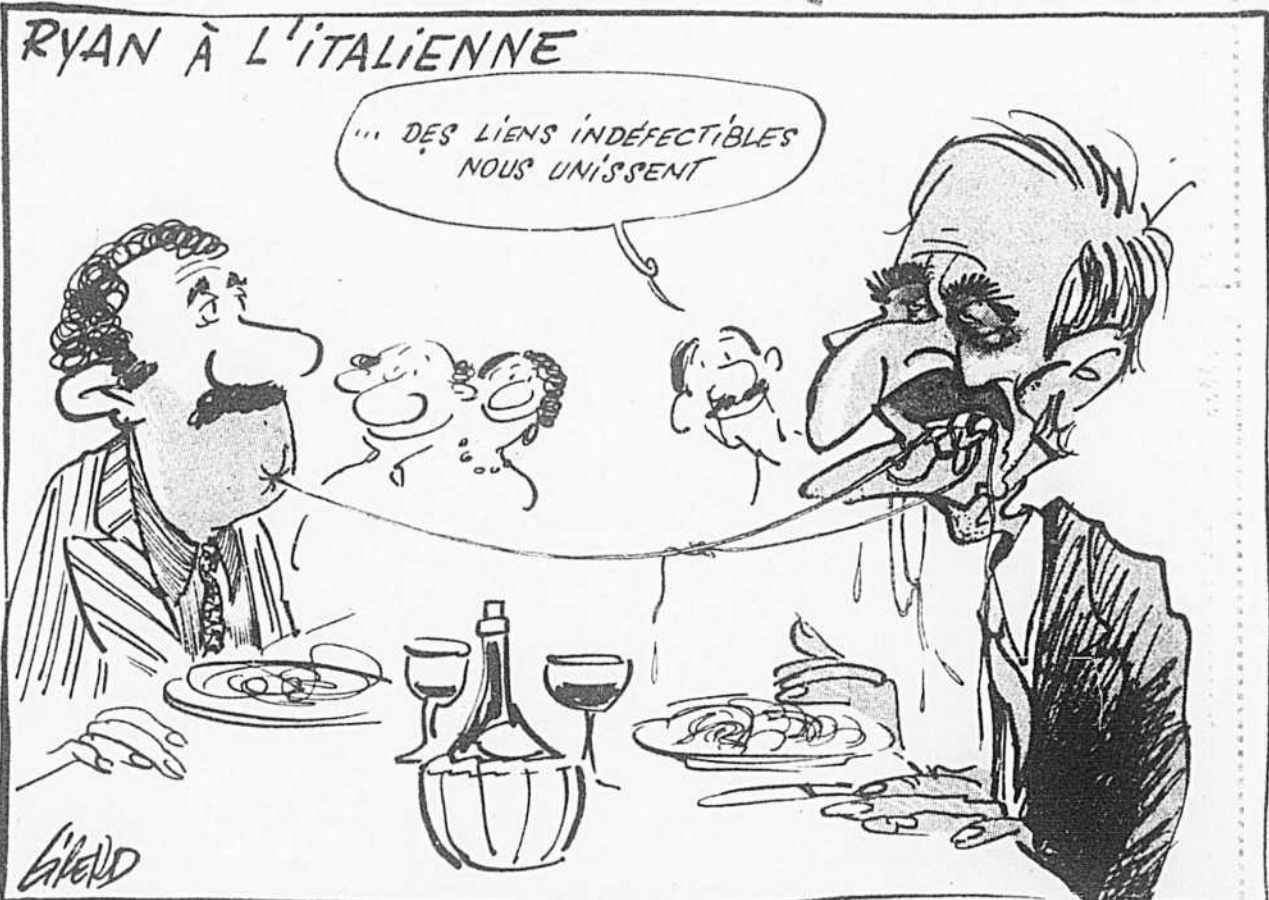
détaillée de l'inventaire des terres du Canada.

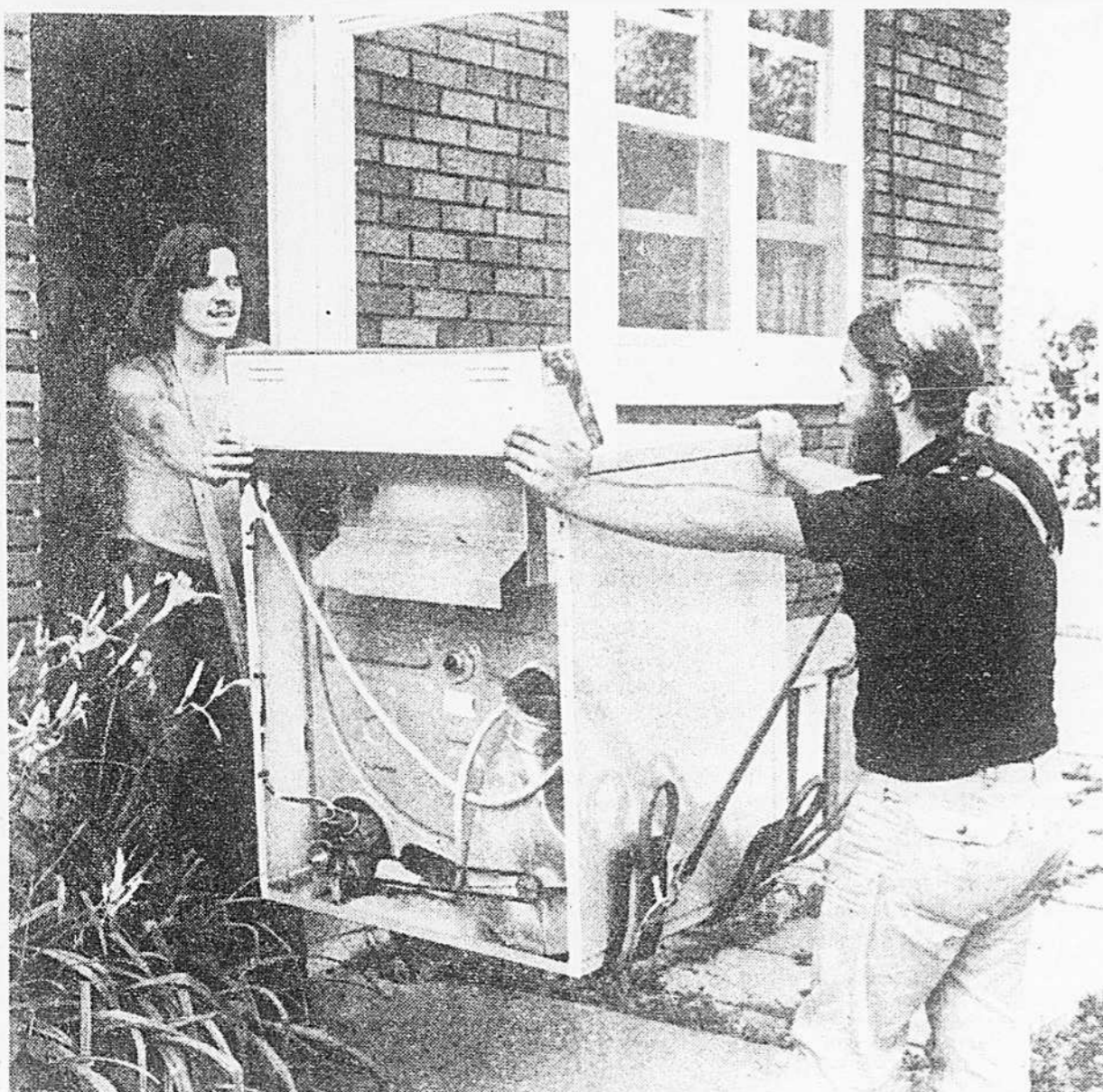
Mirabel

Quant aux décisions liées à l'utilisation des terres comme la construction et le développement de l'aéroport de Mirabel et les programmes de logements en zone

résidentielle, les ministres estiment que le gouvernement fédéral ne devrait pas prendre de mesures qui vont à l'encontre du développement agricole d'une province et, dans le même ordre d'idée, il devrait respecter les priorités agricoles des provinces.

Les ministres et les sous-ministres provinciaux de l'Agriculture ont invité le ministre fédéral de l'Agriculture à se joindre à eux au cours des deux prochains jours afin d'étudier plus en détail les questions concernant une politique agricole et alimentaire.



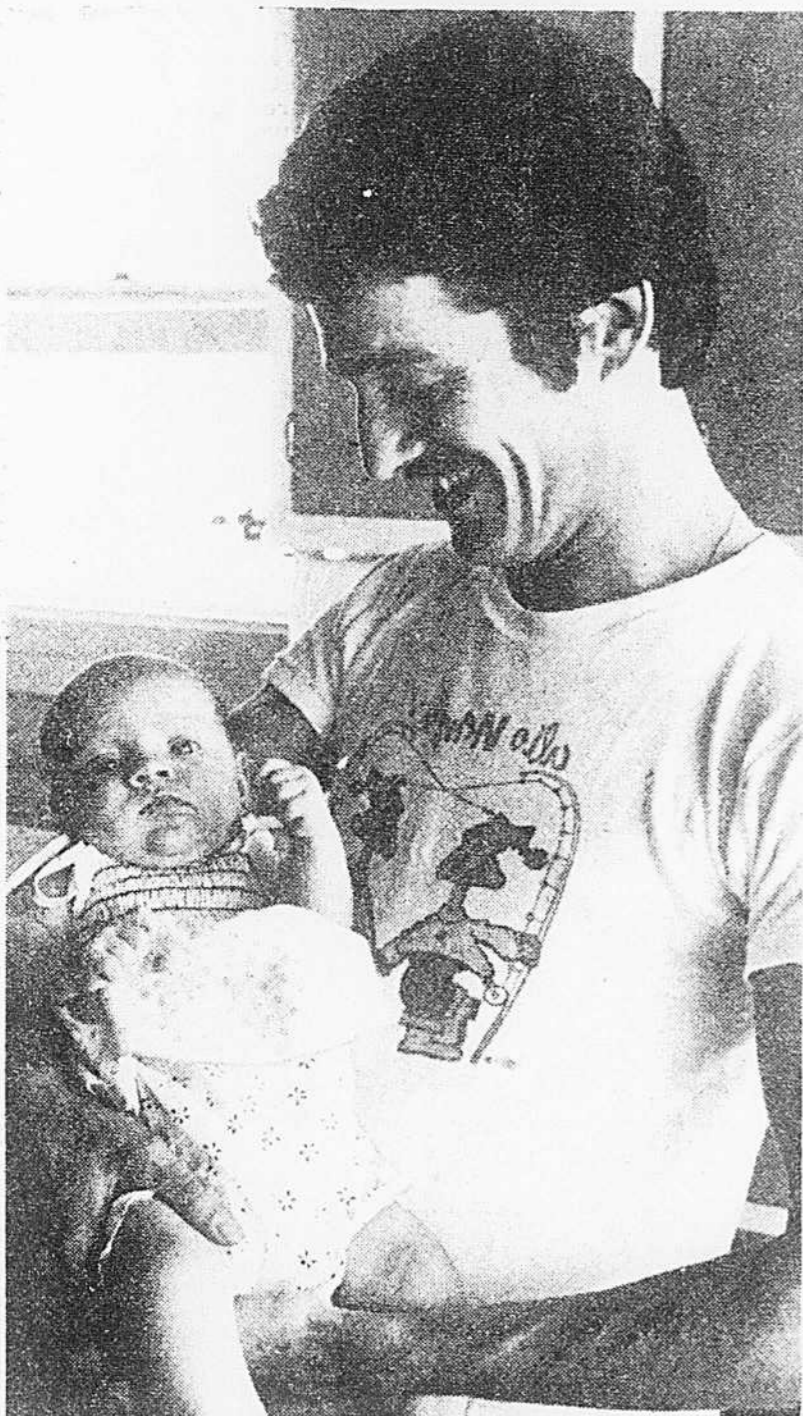


En fin d'après-midi, hier, ces déménageurs, qui en étaient ni à leur premier ni à leur dernier déménagement, étaient rendus chez M. Raymond Gagné, au 363 de la rue Féré.



La fuite d'essence a nécessité la construction, au coût de \$250,000, d'une nouvelle station de pompage dont les travaux sont commencés.

Tout danger écarté, les dernières familles de «délogés» de Saint-Eustache rentrent au bercail



Le 17 avril, M. Jean-Marc Leduc et sa femme Ginette étaient délogés de leur demeure de la rue Rochon. Cinq jours plus tard, le 22, naissait Isabelle...

Ça sentait l'essence depuis un bout de temps à Saint-Eustache. Soudain, en avril dernier, deux explosions. On commence à évacuer des quartiers complets, 550 familles en tout. On découvre que la fuite provient d'un poste d'essence Gulf. On pompe, on reconstruit des égouts, on installe des drains souterrains, on retire du sol quelque 10,000 gallons d'essence... Le coût de l'opération: \$2.5 millions. Québec va payer. Mais le propriétaire du garage Gulf pourrait être poursuivi devant les tribunaux. Il est assuré pour \$1 million...

par Paul ROY

«C'est merveilleux d'être revenu chez nous, mais c'est de l'ouvrage.» M. Philippe Laliberté, un retraité qui se décrit plutôt comme «un rentier heureux de l'être» était de fort bonne humeur hier après-midi.

Bientôt, les poursuites

C'est vers le 15 août prochain que l'on saura quelle quantité d'essence «Gulf» a pu se répandre dans le sous-sol de Saint-Eustache, à la faveur d'une fuite dans un des réservoirs de la station service Goyer Inc.

Les comptables de la division des crimes économiques du ministère québécois de la Justice étudient présentement les livres de M. Aimé Goyer et c'est en comparant les quantités d'essence reçues avec les quantités vendues qu'ils pourront déterminer le nombre de gallons qui se sont répandus.

Le directeur des finances de la municipalité, M. Jean-Paul Paquette, estime qu'il est possible que de 30,000 à 40,000 gallons se soient ainsi répandus. Jusqu'ici, on a pu en récupérer quelque 10,000 et si comme on le pense,

Samedi, on lui avait permis de venir enlever les contre-fenêtres de son logement de la rue Féré, question d'aérer, et hier, quand nous l'avons rencontré, il lui restait bien quelques meubles à ranger, mais il se sentait bien chez lui.

C'était également le cas de 24 autres familles, parmi les premières à avoir été délogées, le 12 avril dernier, et les dernières à recevoir l'autorisation de réintégrer leurs domiciles, hier, près de trois mois plus tard.

Danger écarté

On estime qu'il doit bien rester quelque 10,000 autres gallons d'essence dans le sous-sol de Saint-Eustache, mais les autorités municipales sont confiantes que tout danger est désormais écarté.

M. Laliberté, pour sa part, n'a pas peur. Une cigarette bien allumée entre les doigts, il nous raconte qu'il a été délogé deux fois en l'espace d'une semaine.

Après avoir dû quitter précipitamment son logement, le 12 avril, il s'est réfugié chez une de ses sept filles, Mme Ginette Leduc qui, à son tour, a dû quitter son domicile de la rue Rochon. C'était le 17. Cinq jours plus tard, le 22 avril, Mme Leduc accouchait d'une belle grosse fille à l'hôpital de Saint-Eustache. Quand elle aura l'âge de comprendre ces choses, Isabelle ne finira plus d'entendre parler des événements qui ont précédé sa naissance.

Finis l'autobus

Quand nous sommes arrivés chez les Gagné, au 363 de la rue Féré, la porte était temporairement bloquée par des déménageurs attelés à un lourd réfrigérateur. A l'intérieur, Mme Gagné supervisait les opérations tandis que ses deux filles, Nathalie, huit ans, et Manon, cinq ans, avaient l'air fort heureuses de retrouver leur maison. «J'aurai plus à prendre l'autobus pour

aller au parc», nous a d'ailleurs confié Nathalie.

En face, au 360, M. André Leclair, sa femme Noëlla et leurs deux filles, Lise, 22 ans, et Suzanne, 15 ans, avaient entrepris un grand ménage juste avant les événements d'avril. Quand nous les avons rencontrés, hier, ils continuaient tout bonnement leur travail, comme si de rien n'était.

«Peut-être qu'on va revenir en fin de semaine, peut-être lundi», nous a confié M. Leclair qui, à l'instar de tous les autres «délogés» rencontrés, nous a vanté l'efficacité et la gentillesse des dirigeants et employés municipaux avec lesquels il a dû traiter au cours des derniers trois mois.

C'est la municipalité qui a défrayé toutes les dépenses de déménagement, qui a trouvé les logements temporaires, en a payé les loyers, etc. «La ville a été pas mal extraordinaire», nous confiait Mme Ginette Leduc.



La bijouterie de M. Guy Gravel, Place Sauvé, est demeurée fermée durant cinq semaines. «Les mises en demeure sont faites», nous a-t-il dit.

Kenworth: le syndicat demande une enquête

par André PEPIN

Dans un télégramme adressé hier aux ministres de la Justice et du Travail du Québec, le syndicat des Travailleurs unis de l'automobile demande à MM. Bédard et Johnson d'ordonner la tenue d'une enquête pour faire la lumière sur les événements violents qui ont marqué la sortie d'une douzaine de camions de l'usine Kenworth de Sainte-Thérèse, dans la nuit de dimanche à lundi.

Pour permettre la sortie de l'usine de ces camions-remorques, une unité spéciale de la Sûreté du Québec escortait les

représentants de Kenworth pour éviter que les syndiqués en grève depuis six mois n'empêchent cette manoeuvre. Pour faciliter la sortie rapide des camions, l'autoroute des Laurentides a momentanément été fermée à la circulation. La clôture entourant l'usine a été sectionnée et de grosses pièces de bois ont été placées en travers du fossé pour permettre aux camions d'accéder rapidement à la voie rapide. Les grévistes n'ont pu empêcher cette «sortie», les agents les invitant à reculer à la pointe de leurs carabines, selon les commentaires émis par le président Gérard Dusseault.

La «foudre» frappe

Selon le président du syndicat, c'est à ce moment précis que la «foudre» aurait frappé trois fois ou quatre camions neufs, une automobile appartenant à des «scabs» de même qu'une petite bâtisse servant aux gardiens de sécurité. Ces incendies ont occasionné des dommages évalués à quelque \$200,000.

En fin de journée hier, après plusieurs heures de silence, la partie patronale a émis un bref communiqué accusant les grévistes d'être responsables des dommages causés à sa propriété. Les dirigeants de Kenworth

précisent qu'ils ont agi selon les lois fédérales et provinciales. Dans le bref communiqué, Kenworth accuse les syndiqués d'avoir brisé la clôture pour être en mesure d'incendier le matériel de la compagnie. Les dirigeants ont précisé qu'ils avaient immédiatement réparé la clôture supposément brisée par des manifestants.

Aucune accusation n'a toutefois encore été portée dans cette affaire et la SQ se montre très avare de commentaires. Du côté syndical, on précise que d'autres moyens de pression seront mis de l'avant au cours des prochains

jours mais on refuse de revendiquer les actes de violence récents, soutenant que les dirigeants de l'entreprise ont facilement pu les provoquer pour en faire porter l'odieux par les syndiqués.

Long conflit

Les 500 syndiqués de Kenworth sont sans contrat de travail depuis le 1er juillet 1977, alors que l'arrêt de travail dure depuis le 29 janvier dernier.

Si la négociation n'achoppe que sur quelques points mineurs, aucune rencontre n'est prévue pour les prochains jours.

**CUEILLEZ
VOS
FRAISES**

A QUELQUES MINUTES
DE MONTRÉAL

CHAMBLY
2486, BELLERIVE
658-2407

Washington, et le procès de Moscou

Tout indique que le procès d'Anatoly Chtcharansky et d'Alexandre Guinzbourg qui vient de s'ouvrir à Moscou va constituer une épreuve de force entre l'Union soviétique et les États-Unis. Les deux puissances se trouvent dans une situation où elles risquent, l'une et l'autre — mais l'une plus que l'autre —, de perdre la face.

A première vue, Washington se trouve dans une situation de tout repos du fait que le Président Carter se trouve en mesure de brandir les fameux accords d'Helsinki pour rappeler aux Soviétiques les engagements qu'ils ont pris, de concert avec trente autres pays, en se déclarant solidaires des dispositions contenues dans ce document historique.

Lorsque le célèbre traité fut signé en 1975, c'était la première fois, depuis l'instauration d'un régime communiste en URSS, que les Soviétiques acceptaient de signer un accord comportant des garanties aussi explicites en ce qui concerne les droits de l'homme. En signant ce traité, le Kremlin se trouvait à prendre une position on ne peut plus officielle, et ce, au vu et au su de plusieurs puissances des deux blocs. Il signait un traité de caractère international; un document qu'il ne lui est plus possible maintenant de reléguer aux oubliettes, trop de pays se trouvant désormais dans l'obligation d'exiger

qu'il le respecte. En tout cas, il semble que M. Carter entend tout mettre en oeuvre pour démontrer la gravité qu'il y a de transgresser un traité international de cette importance.

Seulement voilà, la situation de Washington, dans les circonstances, n'est pas aussi limpide qu'elle en a l'air. Selon le *Sunday Times* de Londres, la Central Intelligence Agency (CIA) aurait bel et bien recruté, comme agent secret, en 1975, Sanva Lipavsky, un chirurgien soviétique d'origine juive. Naturellement en contact avec des milieux dissidents, et les circonstances s'y prêtant, cet agent secret fut amené par hasard à partager l'appartement de Chtcharansky. Par la suite, son père fut emprisonné, et pour le libérer, il se fit agent double, au service de la KGB (services secrets soviétiques), et en vint ainsi à compromettre de nombreux dissidents, et en particulier, ceux dont le procès vient de débiter à Moscou.

Cette ténébreuse histoire tendrait à démontrer que c'est en vertu d'une grossière maladresse de la CIA qu'un groupe de dissidents soviétiques se trouvent aujourd'hui impliqués dans un procès pour espionnage et passibles de sentences pouvant comprendre la peine de mort. Vue dans cet éclairage, l'ardeur avec laquelle le Président des États-Unis intervient en

faveur des inculpés revêt un caractère un peu moins désintéressé. M. Carter veut sauver à tout prix, et on le comprend, des dissidents dont le sort se trouve considérablement aggravé du fait qu'une entreprise américaine d'espionnage a commis une maladresse que d'autres sont déjà tentés de juger impardonnable. En tout cas, le journal londonien ne craint pas d'affirmer que le recrutement de Lipavsky lui apparaît comme l'une des erreurs les plus graves qu'ait commises la CIA.

Une lutte de prestige se trouve donc engagée, et c'est apparemment le Président Carter qui risque le plus de perdre la face. Comme il a pris, en quelque sorte, l'avant-garde de ceux qui luttent en faveur des droits de l'homme, il ne peut plus se permettre de reculer. Il se doit même d'accentuer son action s'il entend vraiment sauver la vie des personnages incriminés. Or, plus il durcira ses positions, plus il incitera l'URSS à se montrer, de son côté, inflexible.

Les arguments soviétiques ne manquent pas de poids. Si M. Carter peut invoquer les accords d'Helsinki, ainsi que le caractère sacré que devrait avoir ce traité international, le Kremlin, pour sa part, ne manquera pas d'invoquer — et c'est déjà fait — les règles élémentaires du droit international. Tass soutient que les

deux accusés sont poursuivis pour espionnage au profit d'une puissance étrangère. «Est-ce qu'en Occident, demande-t-elle, il est permis d'influencer les tribunaux avant qu'ils aient prononcé leur jugement?» L'argument est spécieux et pas facile à réfuter.

Le Président Carter va s'attirer de nouveaux ennus. Ses critiques vont l'accabler, surtout si — comme il est plus que probable — le procès se termine par une condamnation, rendant, par le fait même, relativement, pour ne pas dire complètement, vaine son intervention.

Certains critiques, tel, par exemple, l'ex-Président Nixon, sont d'avis que «nos dirigeants devraient baisser le ton en public et durcir leur attitude lors des négociations avec les Soviétiques». C'est là, également, le point de vue de l'ex-secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger.

Pourtant, la campagne du Président Carter en faveur des droits de l'homme n'est pas sans créer de sérieux embarras à tous les pays qui, comme on dit, se sentent morveux. Il y a, chez l'actuel Président, une naïveté désarmante: une candeur qui, à long terme, fera peut-être plus de bien que de mal. Mais on aimerait le voir conjuguer davantage l'habileté au courage.

Jean PELLERIN

Un exemple pour le Québec

Les chefs d'Etat et de gouvernement des neuf pays de la Communauté économique européenne (CEE) réunis la semaine dernière à Brême, en Allemagne, ont décidé d'établir dans la mesure du possible un système unitaire de change pour leurs monnaies. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la CEE, appelée communément Marché commun, cherche à instaurer la stabilité monétaire en Europe. Dès sa création en 1957, par le traité de Rome, le Marché commun se donnait comme objectif à long terme d'effectuer une intégration économique comprenant une union monétaire entre les pays membres.

Cependant l'inégalité du développement économique entre les pays du Marché commun repoussa d'année en année cet objectif, comme recule l'oasis dans le phénomène du mirage. La crise du pétrole en 1973 a compliqué davantage les problèmes de change entre les monnaies européennes. Mais après 21 ans d'existence, le Marché commun a atteint une certaine maturité et les dirigeants des pays membres discernent beaucoup plus sereinement leurs véritables intérêts, si longtemps obscurcis par des chauvinismes et des hostilités séculaires.

En dépit de disparités encore considérables entre leurs écono-

mies nationales, les pays du Marché commun sont tous d'avis que leur association a été pour chacun d'eux un facteur énorme de progrès, mais qu'ils ne pourront continuer à progresser que dans la mesure où ils pourront resserrer leurs liens économiques. Cependant une plus grande intégration économique n'est possible, comme ils le reconnaissent, que par une stabilité monétaire. Or celle-ci repose ultimement sur une union monétaire. Bien sûr, une monnaie commune ne peut être créée du jour au lendemain. Il faut passer d'abord par une relative fixité des changes entre leurs monnaies respectives et ensuite entre celles-ci et les monnaies étrangères.

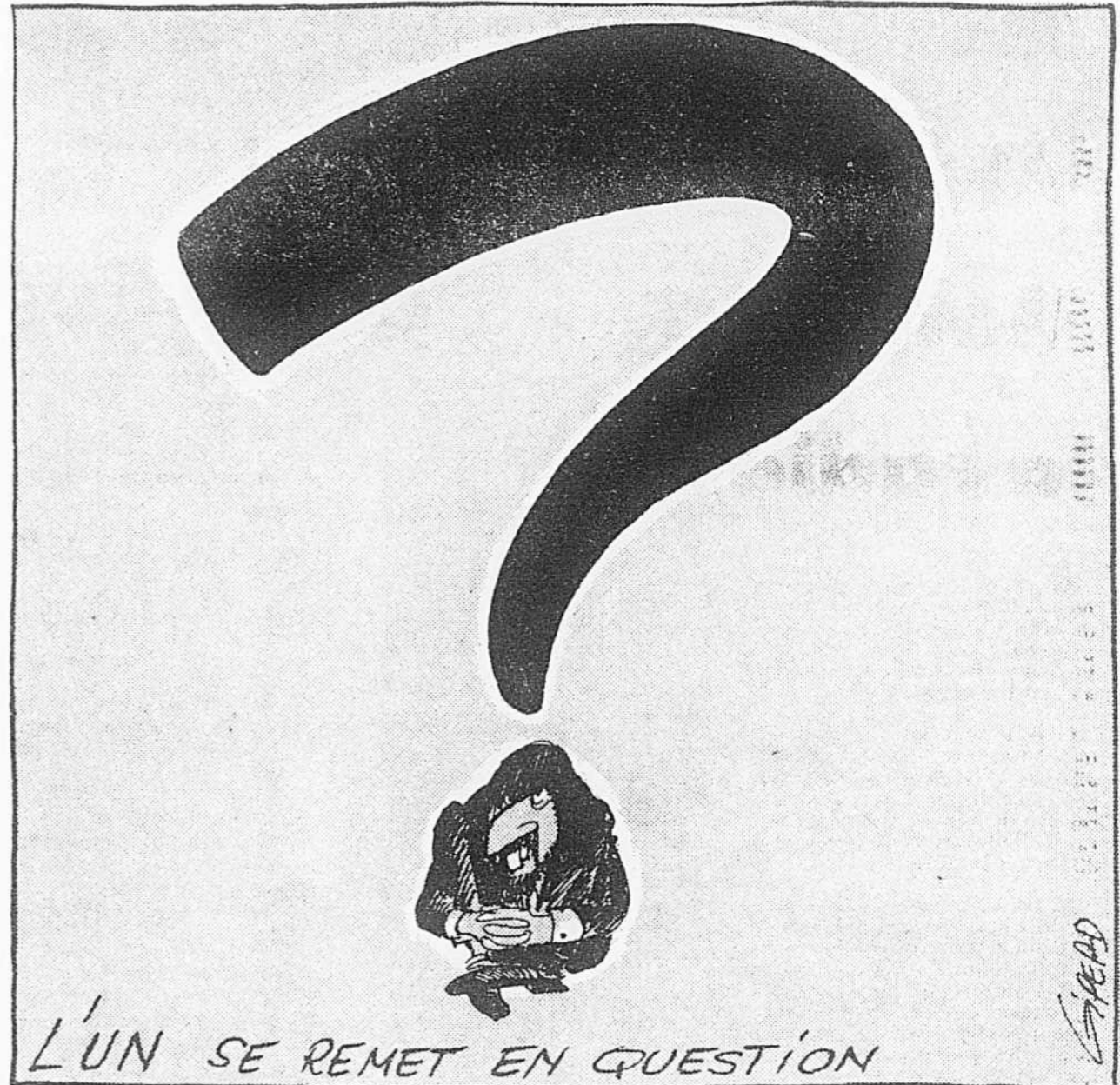
Les deux plus graves problèmes du Marché commun proviennent actuellement de l'agriculture et de l'énergie. La politique agricole commune absorbe, en effet, près de 75 pour cent du budget de cet organisme et prive ainsi les secteurs industriels de fonds nécessaires pour atténuer leurs disparités entre pays. La libéralisation des marchés agricoles par la réduction des mesures protectionnistes sera donc nécessaire. Mais ce ne sera pas facile. En outre, l'approvisionnement en pétrole coûte terriblement cher à ces pays européens. Ils devront donc réduire rapidement leur

dépendance à l'égard du pétrole, à la fois par une politique d'économie et un développement de l'énergie nucléaire. C'est d'ailleurs à peu près ce que préconise actuellement la France.

Il est donc facile de constater que le Marché commun est un niveau d'association économique qui n'a rien de permanent. En d'autres termes, la formule du marché commun mène à une association plus poussée, par l'union monétaire, dès que les pays membres veulent atteindre un niveau supérieur de développement économique. Les pays du Marché commun se dirigent ainsi vers une association de type fédéraliste. Ils ne vont pas dans la direction contraire, c'est-à-dire vers la formation de marchés nationaux de plus en plus indépendants les uns des autres. Or toute diminution de souveraineté économique exige une diminution correspondante de souveraineté politique. D'ailleurs même la création d'une simple union douanière exige la délégation d'un certain pouvoir politique à un organisme central commun.

L'évolution du Marché commun européen constitue donc pour les Québécois, dans la conjoncture politique actuelle, un enseignement fort utile pour le choix qu'ils auront à faire lors du référendum.

Ivan GUAY



Droits réservés

Marcel Adam

Le partage des pouvoirs, cette pomme de discorde

Le gouvernement fédéral aura du mal à faire accepter par ses vis-à-vis provinciaux un programme de révision constitutionnelle qui place dans la seconde phase, c'est-à-dire dans plus d'un an, la négociation sur le partage des pouvoirs.

Il y a une dizaine de jours le premier ministre ontarien, M. William Davis, disait que l'une des priorités consiste à établir un agenda, c'est-à-dire élaborer un processus approprié de négociations, de débats et de discussions raisonnables, ajoutant qu'il était très important d'inclure à cet ordre du jour la discussion du partage des pouvoirs, qui pourrait être le point le plus important pour certaines provinces.

Ce qui est certainement le cas pour le Québec, comme l'ont dit l'autre semaine M. Lévesque et, vendredi à Saskatoon, M. Claude Morin. Les partis d'opposition du Québec, comme d'ailleurs presque tous les groupes et individus intéressés à cette question, n'envisagent pas autrement la démarche révisionnelle.

La semaine dernière M. Gerald Beaudoin, doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et membre du groupe Pépin-Robarts, confiait à La Presse qu'il plaçait en tête des quatre grands problèmes consti-

tutionnels canadiens le partage des pouvoirs.

On sait, par contre, que ce problème n'est pas prioritaire pour le gouvernement fédéral, qui l'a reporté dans la deuxième phase de la réforme constitutionnelle pour des raisons qui prêtent à diverses interprétations.

Il y a certes une raison électorale. Comme il s'agit d'une question hautement névralgique, surtout pour les Québécois, il n'est pas tenté d'endommager sa base politique en présentant une position qui créera certainement une vive controverse au Québec, même chez les fédéralistes, qui favorisent généralement une plus grande décentralisation. Vaut mieux dans ces conditions affronter la tempête après les élections, si elles lui sont favorables.

Mais il y a aussi une raison politique dans le sens large du terme: le gouvernement Trudeau craint qu'un partage nouveau des pouvoirs, qui se ferait au seul avantage des provinces, ne déséquilibre dangereusement le pays.

C'est pourquoi dans son Livre blanc «Le temps d'agir», il n'utilise pas l'expression «partage des pouvoirs», parce qu'elle évoque la décentralisation, mais plutôt l'expression «répartition des pouvoirs», qui signifie pour lui un échange de compétences.

À cet égard, le premier ministre Trudeau a tenu des propos intéressants la semaine dernière à Vancouver. Défendant pour la première fois en public son projet de réforme constitutionnelle, il a dit que les arguments des provinces en faveur d'une plus grande décentralisation des pouvoirs sont inacceptables. Pourquoi? Afin de préserver la réalité d'un gouvernement central capable de parler pour tous les Canadiens.

De telles paroles permettent de comprendre pourquoi M. Trudeau ne peut, avant les élections, rendre publique la position de son gouvernement sur cette question. Comme ce sera une position de négociation, c'est-à-dire qu'il ne cédera rien sans contrepartie afin de ne pas affaiblir le pouvoir central, elle sera perçue par beaucoup comme une position rigide, figée, comme une nouvelle preuve de mauvaise foi. Beaucoup diront qu'elle contredit les affirmations de M. Trudeau à l'effet que tout est négociable dans son projet de réforme, comme si la négociation était synonyme de reddition. Pourtant ils n'accepteraient pas que le gouvernement provincial édulcore sa position avant la négociation. Je ne suis même pas sûr qu'ils admettraient qu'il cède quoi que ce soit en cours de négociation.

Toutefois je ne pense pas que ce phénomène est particulier au Québec. Le réflexe normal dans chaque province sera d'attendre de ces négociations un accroissement du pouvoir provincial et une diminution du pouvoir fédéral. Ce phénomène prouve plus que n'importe quel autre l'acuité de la crise canadienne, presque tout le monde prenant d'abord le parti de sa province et à peu près personne celui du pouvoir central.

Cela a peu à voir avec la présence de tel ou tel parti, de tel ou tel homme aux commandes du pays, mais plutôt à l'importance des régionalismes, des gouvernements provinciaux qui occupent aujourd'hui une place si grande dans l'activité politique, sociale et économique du pays que le gouvernement central paraît de plus en plus lointain et son action éclipsée d'autant.

Et ce qui n'arrange pas les choses, c'est le fait que le gouvernement national n'est plus, pour une raison quelconque, en mesure de réfléchir au sein de lui-même la diversité régionale du Canada, comme l'expliquait, il y a quelques semaines, le Parti conservateur dans son document intitulé «La Constitution et l'Unité nationale».

Dans un contexte où les forces centrifuges menacent de faire éclater le pays, on comprend les

réticences du gouvernement central à s'attaquer de front au problème du partage de ces pouvoirs fédéraux convoités par tous, même par ceux qui croient ainsi sauver le Canada, ignorant que cette convoitise, qui a été alimentée par le phénomène de la décentralisation, est destructrice quand elle n'a pour moteur que la cupidité du pouvoir et non la recherche de la plus grande efficacité et du meilleur service aux citoyens.

Ce n'est pas un changement de gouvernement à Ottawa — qui ne reflète pas mieux la diversité régionale — qui changera grand-chose à cette mentalité revendicatrice des provinces. Il ne faut pas s'attendre non plus à ce qu'un autre gouvernement soit moins conscient de ce danger et qu'il se départe de bonne grâce de ce qui reste de liberté de manoeuvre au gouvernement central. Je ne dis pas qu'un autre parti, avec un autre style de leadership, n'abordera pas différemment et mieux ce problème. Ça reste à voir. Mais quand j'examine les positions constitutionnelles du Parti conservateur, par exemple, je ne vois aucune proposition visant à diminuer les compétences constitutionnelles du gouvernement central; tout au plus propose-t-il une approche plus souple dans les rapports avec les provinces

et s'engage-t-il à négocier un plus grand nombre d'ententes administratives avec le Québec, rien de plus.

Je ne me scandalise pas de cela parce que je comprends qu'un gouvernement fédéral n'est pas élu avec le mandat de liquider les pouvoirs dont il a besoin pour réaliser le programme sur lequel il s'est fait élire.

Mais j'en tire la leçon que la décentralisation politique n'est pas la solution magique au problème de la crise canadienne, qu'avant de se lancer tête première dans la négociation sur le partage des pouvoirs, il vaudrait peut-être mieux, durant un certain temps, réfléchir sur le fédéralisme canadien, pour ensuite aborder le problème des compétences dans la perspective des problèmes à résoudre, afin d'en arriver à mieux déterminer quel ordre de gouvernement est le plus apte à répondre à tel besoin, à telle aspiration des citoyens, et finalement s'accorder sur un mode de fonctionnement de la fédération.

Or si le peuple, pour qui les institutions politiques sont faites, ne participe pas étroitement à cette opération, pour s'exprimer mais aussi pour s'instruire, je doute que les hommes politiques réussissent seuls à préserver l'équilibre de la fédération.

La nouvelle «doctrine Munro»

Monsieur Ivan Guay,
Editorialiste

Les propos que vous avez tenus dans un éditorial de votre journal, intitulé «La nouvelle doctrine Munro» dans la livraison du 5 juillet 1978, me forcent à sortir du mutisme qui est la règle d'or de tout tribunal, même d'un tribunal quasi judiciaire comme le Conseil canadien des relations du travail, que je préside.

Lorsque l'on retrouve dans cet éditorial le mot «manoeuvre» accolé au nom du Conseil, on doit se demander si vous connaissez bien son statut. Si vous l'ignorez, il faudrait peut-être vérifier. Sinon, vous péchez contre cette règle d'or.

En 1973, le parlement décidait en réformant le Code canadien du travail, de donner un nouveau statut au Conseil. Dans presque toutes les juridictions provinciales, l'organisme équivalent n'est qu'un de plusieurs services sous l'autorité d'un ministre du Travail, et est ordinairement inséré dans la structure d'un département du travail. Ce n'est pas le cas du Conseil qui est une agence autonome: administration propre et budget séparé. Le parlement a jugé, à bon escient me semble-t-il, que le caractère quasi judiciaire des fonctions que nous exerçons exige que

nous jouissions d'une autonomie susceptible de rassurer les citoyens qu'aucune pression politique ne viendra fausser l'administration juste et équitable des dispositions de la loi relevant de notre compétence.

Le Conseil est très jaloux de cette autonomie et tant que je le présiderai, il en sera ainsi. Il importe d'ailleurs d'ajouter que le parlement et le gouvernement ont scrupuleusement respecté cette autonomie. Les documents joints à cette lettre démontrent ce statut particulier.

Le Conseil n'est donc pas juridiquement un instrument du ministre du Travail canadien. Il ne l'est pas non plus dans les faits. Votre expression de «manoeuvre» pour dépeindre une des décisions prises par le Conseil dans le déroulement de l'étude d'un dossier présenté en instance devant lui, le dossier CJMS (Radio Mutuel), est donc mal choisie si vous pensez qu'elle était le fait d'un désir du ministre. Elle est encore plus mal choisie, voire intolérable, si vous n'ignorez pas le statut du Conseil.

Nous nous efforçons d'appliquer le plus rigoureusement et objectivement possible les prescriptions que le parlement inscrit dans la loi. Notre tribunal motive toutes ses décisions. Bonnes

ou mauvaises, il ne se permet pas, au-delà de ces motifs de décision, d'expliquer ses positions. Par ailleurs, il croit devoir compter sur le respect de la presse écrite et parlée pour ne pas chercher à l'influencer par des attaques injustes ou politiques. Aucun tribunal ne devrait être obligé de descendre dans l'arène pour se joindre à la mêlée où s'affrontent les combattants avec leurs intérêts divergents. La sérénité qui doit entourer les délibérations qui aboutissent à nos décisions en souffrirait et la justice aussi. Lorsque le Conseil aura rendu ses décisions finales dans le dossier qui a provoqué votre éditorial, vous pourrez, à moins que leur lecture vous convienne que le Conseil a fait preuve d'incompétence par rapport aux faits et aux textes de lois qu'il interprète ou qu'il a erré et alors vous le direz, vous déclarer mécontent de la loi et alors vous aurez à vous adresser à qui de droit pour en changer.

Entre-temps, il est aberrant de mêler le ministre aux décisions du Conseil et aucune campagne de presse n'infléchira la détermination du Conseil d'interpréter le Code tel qu'il est et de décider les dossiers sur la base des faits qui sont placés devant lui et

étayés par les arguments des plaideurs.

Votre éditorial aura permis par exception, que nous sortions d'un mutisme de bon aloi pour clarifier certains faits et rappeler qu'il est injuste et imprudent d'attaquer un tribunal qui ne peut pas et ne doit pas se permettre de justifier constamment ses décisions sur la place publique.

Votre bien dévoué,
Marc LAPOINTE, c.r.,
Président

NDLR — Je reconnais volontiers que le terme «manoeuvre» employé dans mon article était, dans les circonstances, trop fort. Car, comme le dit Me Marc Lapointe, depuis cinq ans le Conseil qu'il préside a une autonomie plus grande que celle des organismes provinciaux correspondants. Mais précisément à cause de cela, le motif qui l'a poussé à ordonner un vote d'allégeance syndicale à CJMS n'en est que plus obscur pour un grand nombre de citoyens. Un tribunal, comme dit Me Lapointe, n'a peut-être pas à expliquer ses motifs de décision, mais celle concernant CJMS était assez inusitée pour justifier une explication.

Ivan GUAY

Oyez, oyez... Mordus de la radio

On dit beaucoup de choses, bonnes et mauvaises, sur la radio d'ici. C'est tout à fait naturel puisque, pour nous, c'est habituellement la seule radio qui soit à notre disposition.

Mais, si on pouvait montrer à tous ces gens la radio qui se fait ailleurs, telle qu'elle se fait, ne pourraient-ils pas ainsi comparer et voir jusqu'à quel point la radio d'ailleurs peut varier et différer de la nôtre.

La radio sur ondes courtes est certes le principal moyen à notre disposition pour entendre ce qui se fait ailleurs. En effet, bien que la plupart des programmes sur ondes courtes soient destinés à l'extérieur, une grande partie des stations retransmettent les programmes locaux, souvent en direct.

Ainsi, durant la journée, vous pouvez entendre en direct France-Inter, la principale chaîne française, et aussi RTL, une des radios privées offertes aux Parisiens. D'autres programmes locaux peuvent être entendus en français, provenant surtout des pays africains, mais aussi de Tahiti.

Egalement, vous pouvez comparer les programmes de musique-pop d'ici avec la musique rythmée sud-américaine et voir à quel point leur format musical est supérieur.

On peut aussi voir ce qui se fait aux Etats-Unis, car les ondes moyennes (ce qu'on appelle habituellement le MA ou le AM) ont aussi une grande portée, moindre que les ondes courtes toutefois, mais suffisantes pour que les stations de New York et Chicago soient faciles à capter; Los Angeles et la Westdeuschfunk (station d'Allemagne fédérale) offrent parfois une aussi bonne réception que des stations locales.

Si vous désirez en savoir plus long sur ces stations et si vous êtes intéressés à les écouter, il y a des clubs qui se spécialisent dans ce domaine, comme le Club DX québécois. Ce club, aussi appelé le CDZQ, publie une revue mensuelle où l'on peut trouver des horaires de stations quand les changements se font et aussi une section pour aider le nouveau venu à aborder le monde des ondes courtes. Il y a aussi une brochure technique pour vous initier et vous aider à choisir votre équipement.

Espérant vous voir intéressé par les ondes courtes, je vous envoie mes plus cordiales salutations.

Denis BEAUREGARD
Club DX québécois
2425, rue Saint-Antoine
Lachine

Epée à deux tranchants

Il est désolant de constater que nos ministres péquistes se livrent parfois à des propos peu nuancés.

Ainsi, d'après les pages «Economie et Finances» de LA PRESSE du 27 juin dernier, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Tremblay aurait déclaré que «ce n'est pas à l'Ontario de transformer notre aluminium.»

Précisons d'abord que l'aluminium vient du minéral de la bauxite importé, en majeure partie, sauf erreur, de l'Afrique.

«Leur» bauxite devient donc «notre» aluminium une fois transformée ici en lingots, etc.

Le Québec importe le pétrole brut, transformé en produits pétroliers à Montréal, le centre de raffinage le plus important du Canada entier. Ce pétrole brut vient de l'Ouest canadien, du Venezuela et du Nigéria, pays sud-américain et africain.

«Leur pétrole brut» devient donc «nos produits pétroliers».

Et ainsi de suite pour le sucre, le blé en grande partie, les tissus tous transformés au Québec en produits vendus par la suite aux consommateurs.

Imaginons le pétrin dans lequel nous nous retrouverions si toutes les régions et pays à l'extérieur du Québec commentaient à dire à haute voix: «Ce n'est pas à Québec de transformer telle ou telle matière de base.»

De grâce, soyons plus nuancés dans nos propos ministériels. Il ne s'agit pas de s'agenouiller, là n'est pas la question. Vantons plutôt un climat général qui saura attirer les investissements dans le domaine manufacturier du Québec.

Le nationalisme peut devenir une épée à deux tranchants.

Christopher DONALD
Montréal

Bravo, Malcolm Jue

J'ai bondi en lisant LA PRESSE du 29 juin. En page C-2, la réclame publicitaire des marchands de la Place Ville-Marie nous raconte gentiment la petite histoire de Malcolm Jue, mannequin et pharmacien.

Je n'ai rien contre le métier de mannequin de ce monsieur Jue, mais là où je m'insurge, c'est lorsqu'on lui accorde le titre de pharmacien en expliquant, et je cite: «A 13 ans, il était messenger; ayant mémorisé tous les médicaments qui se trouvaient sur les tablettes, il se vit offrir un poste derrière le comptoir par un patron impressionné... C'est une farce ou quoi?»

Je ne conteste pas votre titre, je sais pertinemment que vous êtes un pharmacien, membre de l'Ordre des Pharmaciens du Québec. Mais comment laissez-

vous cette réclame insinuer qu'être pharmacien exige tout simplement une bonne mémoire, quand vous devriez savoir (puisque vous devez avoir suivi le cours) que 4 années universitaires sont nécessaires pour devenir pharmacien.

Cette réclame publicitaire nuit à tous les pharmaciens et surtout peut tromper le public qui doit savoir que lorsqu'il s'adresse à un pharmacien, il s'adresse à un professionnel de la santé qui a les compétences nécessaires pour l'aider.

Je félicite M. Malcolm Jue pour sa mémoire «impressionnante» semble-t-il, mais je préfère et de loin des connaissances solides!

Danièle FOREST-ROCHON
pharmacienne
Montréal-Nord

Emplois pour étudiants

Le gouvernement provincial, pour aider les étudiants des niveaux collégial et universitaire à se trouver un emploi d'été, a mis sur pied, il y a quelques années, un Service de placement étudiant. Ce service offre à l'employeur qui engagera un étudiant (inscrit à ce service), une subvention de salaire.

Cette subvention a évidemment pour but de faire en sorte que l'étudiant gagne au moins le salaire minimal car, ne nous faisons pas d'illusion: quand il s'agit d'un emploi estival, qui va aider l'étudiant à connaître l'aspect pratique de son cours, l'employeur lui offrira l'emploi à un salaire dérisoire. Il utilisera la plupart du temps l'argument que c'est l'étudiant qui a besoin de cet apprentissage et pas nécessairement l'employeur des services de l'étudiant.

Qu'est-ce que le gouvernement fait pour prévenir ces situations plus que fréquentes? Presque rien.

Eh oui, pour que le système mis sur pied par le gouvernement donne ses effets, il faut d'abord que l'étudiant s'y inscrive. Puis, au lieu d'encourager l'étudiant à faire ses propres démarches pour se trouver un emploi d'été, le gouvernement rend inutile tout effort de ce genre.

En effet, l'étudiant pour avoir droit à cette subvention qui rendra son salaire «minimal», doit s'asseoir sur ses deux fesses et attendre patiemment que le Service de placement étudiant lui téléphone pour lui dire que, grâce à la demande d'un employeur, faite par écrit au Service, qui n'a d'ailleurs aucune succursale à Montréal, son nom a été tiré au sort parmi tous les étudiants inscrits domiciliés dans la région de l'employeur.

Il me semble que le sort des emplois d'été des étudiants est beaucoup trop laissé à l'initiative des employeurs qui ne se rendent pas compte à quel point un emploi peut être important dans la formation du candidat qui en fait la demande.

Il me semble que le gouvernement pourrait faire plus qu'une simple publicité au sujet des emplois d'été des étudiants.

Comment peut-on croire que l'on cherche à résoudre le problème du chômage quand on empêche l'étudiant de se trouver son propre travail.

Il me semble que le gouvernement aurait avantage à modifier sa politique qui rend plus facile de collecter de l'assurance-chômage que d'obtenir une subvention pour un emploi d'été.

Lucie BEAUCHEMIN
St-Lambert

Les tyrans du langage

Le Québec se libère sous le signe de l'école, avec tout ce que cela comporte de stressant pour les pauvres élèves que nous sommes. Au programme: le français, maître absolu, tyran, César, despote, qui effarouche tous ceux qui doutent de leur syntaxe ou de leur orthographe. Du haut de sa chaire, le «professeur» brandit un très gros livre vert, tandis que les chargés de cours fustigent dans

les journaux les pauvres hères qui n'ont pas su écrire comme Racine ou Molière. On crée parallèlement un «ministère du beau langage» qui accueille ou refoule le vocabulaire immigrant.

Bref, on nous met une épée de Damoclès sur la tête, on nous guette, bâton-plume à la main, au détour de chaque phrase, on réprimande ceux qui ont osé dire (les misérables!) «parking» au

lieu de «stationnement». Or, soit dit en passant, le vénérable Petit Robert a osé accorder, en l'an de grâce 77, leur visa d'immigrants à des centaines de mots, tel «environnemental», qui jusqu'en 76 étaient encore frappés d'interdiction. Ainsi donc le Robert (moins petit qu'on le pense) a fait là son 89 avec 12 ans d'avance, en permettant à des légions entières de mots français ou autres de pénétrer dans le royaume de France, malgré la douane Etienne et 40 Immortels vêtus de vert, tout comme le livre.

Devant un tel péril, devant une telle invasion de mots (maux?) barbares, il va sans dire qu'il faut des défenseurs. C'est clair et net comme le soleil, eût dit Prévert. Mais ce que j'ose remettre en cause du fond de ma salle de classe, moi le potache, c'est la manière de faire le cours. Beaucoup trop sévères,

nos profs, qui semblent oublier que douceur fait bien plus que violence. En continuant de lancer des anathèmes et en banissant l'humour, vertu suprême, on établit un rapport névrotique entre le français et ceux qui l'utilisent. On emprisonne au lieu de libérer. On paralyse le doigt qui tient la plume au lieu d'encourager la communication. Pauvre Eluard qui pensait naïvement que la poésie devait être faite par tous! Mais comment faire quand on a peur de la langue, quand le mot en un mot est porteur de névrose?

Alors de grâce, chers maîtres, guidez, mais pas de stress. Frayez la voie mais sans épouvantail. Car errare humanum est et, contrairement aux ailes du goéland, celles de la peur hélas ne libèrent pas.

Gary KLANG
Docteur ès lettres (Sorbonne)
Montréal

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres mouleuses son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: «Lettre des lecteurs», Service de l'édition, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Qué.

25%

de rabais

TERMES FACILES

PAYEZ EN 90 JOURS

PAS D'INTERET

ET SANS FRAIS D'ADMINISTRATION

OFFRE SPECIALE POUR SEPT JOURS

ACHETEZ MAINTENANT ET EPARGNEZ!

Fenêtres coulissantes

PORTES THERMALES

W.M. MORRIS TOUTES EN ALUMINIUM FINI EMAIL CUIT

Extérieures et intérieures avec serrure sur moustiquaire.

- Remplacez vos vieilles fenêtres de bois et cadrez de bois, éliminez la maintenance et revalorisez votre maison.
- Facilement démontables de l'intérieur pour procéder à leur nettoyage.

- Faites sur mesure pour maison et installés par nos experts.
- Aussi disponibles: auvents en fibre de verre ou d'aluminium.

Changez cela:

pour ceci:

5 1/4" jusqu'à 7 1/4" d'opsis

VISITEZ NOTRE NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION

9170 BOUL. SAINT-LAURENT

GARANTIE MORRIS

Depuis plus de 53 ans

-MARCHANDISE SATISFAISANTE-

pour \$ 285 ou

-REMPLACEMENT SANS FRAIS-

ESTIMATIONS ET DEMONSTRATIONS GRATUITES

n'importe où, n'importe quand

Tél.: 382-6811

Soirs, fêtes et fins de semaines

737-1960

W.M. MORRIS & FILS

LIMITÉE

LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

NE PAS CONFONDRE AVEC LES IMITATEURS



Moktar Ould Daddah

Un coup d'État qui inquiète le Maroc

d'après UPI, AFP et Reuter

On s'interrogeait encore la nuit dernière, dans les capitales africaines et occidentales, sur le sens du coup d'État qui a emporté hier matin le régime du président Moktar Ould Daddah, en Mauritanie.

Ce putsch militaire, même s'il s'est déroulé sans effusion de sang, risque en effet d'avoir d'importantes conséquences sur le rapport des forces dans le Nord-ouest africain, notamment si les nouveaux dirigeants de Nouakchott opèrent un revirement d'alliances dans la guerre du Sahara occidental.

C'est un Comité militaire de redressement national (CMRN), dirigé par le lieutenant-colonel Moustafa Ould Mohamed Salek, chef d'état-major de l'armée, qui a pris le pouvoir.

Ould Daddah arrêté

Dans sa première déclaration publique, le CMRN a invité la population à vaquer à ses occupations habituelles «dans le calme et avec discipline» et annoncé qu'il respecterait les obligations internationales de la Mauritanie.

Le président Ould Daddah ainsi que la plupart des membres de



son gouvernement ont été placés en résidence surveillée.

Mme Miriam Ould Daddah, d'origine française, qui jouait un rôle de premier plan dans la vie politique mauritanienne, se trouvait au moment du putsch à Dakar, où elle assistait à un congrès international de femmes juristes. Elle s'est rendue au palais du président Senghor sans faire de déclaration.

L'ambassadeur de Libye à Nouakchott, M. Ahmed al Maghribi, a été la première personnalité diplomatique reçue par le colonel Ould Salek.

Maroc: mauvaise nouvelle

Au Maroc, le coup d'État est considéré comme «une très mauvaise nouvelle». Le ministre de l'Information Mohamed Larbi a déclaré que si les 9.000 soldats marocains stationnés en Mauritanie devaient être remplacés par des Algériens, la région connaîtrait «un risque important de confrontation».

«Le Maroc, a-t-il dit, ne peut accepter d'être encerclé par l'Algérie.»

Aucune réaction officielle n'a été diffusée en Algérie, mais les autorités suivent la situation avec un profond intérêt.

Depuis l'alliance du roi Hassan II et du président Ould Daddah, en 1975, concrétisée par le partage du Sahara occidental entre le Maroc et la Mauritanie, les relations ont été rompues entre Nouakchott et Alger.

Le Front polissario, qui lutte pour la libération du Sahara occidental avec le soutien de l'Algérie, a manifesté un prudent optimisme. «S'il s'agit d'un mouvement favorable à l'intérêt national mauritanien, alors le Polisario lui serait à son tour favorable», a déclaré M. Salem Ould Salek, ministre de l'Information de la République arabe sahraouie démocratique.

A Khartoum, où se déroule la conférence ministérielle de l'OUA, la nouvelle du coup d'État a provoqué la stupéfaction et le ministre mauritanien des Affaires étrangères Hamdi Ould Moknass s'est contenté de dire qu'il attendait de nouvelles instructions.

Ould Daddah, architecte de la Mauritanie moderne

d'après Reuter et AFP

Chef d'État effacé et modeste, le président Moktar Ould Daddah restera dans l'histoire de l'Afrique comme l'homme qui aura forgé la Mauritanie moderne et en aura fait une réalité politique sur la carte du continent.

Au pouvoir depuis l'indépendance, en 1960, il était l'un des rares chefs d'État africains à l'avoir conservé sans discontinuer et passait pour l'un des «sages» du continent.

D'origine maure, comme 75 pour cent de ses compatriotes, Moktar Ould Daddah est né le 25 décembre 1924 à Boutilimit, dans le sud-ouest du pays.

Il fut élevé dans les strictes traditions musulmanes, mais se pénétra de culture occidentale en poursuivant en France des études secondaires et de droit. Il devait d'ailleurs épouser en 1958 une Française, Marie-Thérèse Gadroy.

Moktar Ould Daddah, élu conseiller territorial de l'Adrar en 1957, s'imposa très vite au peuple mauritanien, devint vice-président du Conseil de gouvernement et vota, lors du référendum de 1958, l'indépendance qu'il proclama officiellement le 28 novembre 1960.

Homme fin et discret, doté d'une rare puissance de travail, il a toujours voulu faire de son pays un carrefour entre le monde arabe et l'Afrique noire, et respecter un strict non-alignement.

Un vaste morceau du Sahara occidental

PARIS (AFP) — Voici les principales caractéristiques de la Mauritanie:

Situation géographique: vaste morceau du Sahara occidental, bordé à l'ouest par l'Atlantique, au nord-ouest par le Maroc, au nord-est par l'Algérie, à l'est et au sud par le Mali et le Sénégal.

Superficie: 1.170.000 km².

Population: 1,4 million d'habitants, dont 514.000 nomades.

Capitale: Nouakchott, créée de toute pièce en plein désert en 1958. 134.000 habitants.

Langues officielles: arabe et français.

Religion: islamique.

Taux d'alphabétisation: 17 pour cent en 1978.

Organisation politique: régime présidentiel, parti unique (PPM: Parti du peuple mauritanien).

Principale richesse du pays: minerais de fer de Zouérate, exploités par la SNIM (ex-Miferma), nationalisée à 51 pour cent. Production annuelle: 12 millions de tonnes.

Agriculture: cultures vivrières le long du fleuve Sénégal et dans le sud-est du pays, qui sont les parties les plus peuplées.

Produit national brut par habitant: 250 dollars par an.

La Mauritanie, outre une armée

de 12.000 hommes, bénéficie de l'assistance de 75 coopérants militaires français et d'un contingent marocain de 9.000 hommes.

La France met également à la disposition de l'armée mauritanienne une demi-douzaine de chasseurs Jaguar, des avions de transport Transall et des appareils d'observation Breguet-Atlantic.

Quant à l'armée mauritanienne elle-même, ses effectifs ont quadruplé en quatre ans et l'État, en lui consentant une forte augmentation de son budget (environ 60 pour cent en 1977), lui a permis de moderniser son équipement, notamment en se dotant d'avions de reconnaissance et de véhicules blindés et tout-terrain.



téléphoto AP

Le Firestone 500

Apportant avec lui le pneu éclaté de sa voiture, Robert D. Doyle, de Martinsburg, en Virginie occidentale, s'est présenté hier devant la sous-commission de la Chambre des représentants qui étudie le cas des Firestone 500. M. Doyle a alors été invité à témoigner et à raconter dans quelles circonstances son pneu a éclaté en fin de semaine. Washington envisage de rappeler les millions de Firestone 500 vendus aux États-Unis, les soupçonnant d'être défectueux.

Les grands-parents auront leur fête en septembre

WASHINGTON (AFP) — Après la fête des mères, la fête des pères, voici la fête des grands-mères et des grands-pères. La Chambre des représentants des États-Unis a en effet décidé hier l'inscription au calendrier d'un jour de septembre consacré à la fête des grands-parents.

Ni le Sénat, qui avait une résolution en ce sens, ni les représentants n'ont cependant pu fixer avec précision le jour J. Cette année, les grands-parents seront

fêtés le 10 septembre, mais il s'agit d'une mesure provisoire, une date définitive et permanente devant être arrêtée ultérieurement.

Le principal artisan de cette résolution, le représentant démocrate de Georgie, John Flynt, n'a pas eu grand mal à convaincre ses collègues de la nécessité de telles festivités, dont le principe a été adopté par 362 voix contre 8.

M. John Flynt a deux petits-enfants.

CUISINES

SALLES DE BAINS

SALLES DE JEUX

CHEZ METROPOLITAIN

NOUS FAISONS TOUT POUR VOUS PLAIRE

QUELS SONT VOS BESOINS

- RAJOUTS (EXTENSION)
- RÉNOVATION INTÉRIEURE COMPLÈTE
- BUREAU, BIBLIOTHÈQUE
- SALLE DE BAINS
- TRAVAUX MÉNAGÈRES
- TRAVAUX DE CIMENT
- CONSTRUCTION GÉNÉRALE
- SALLE DE JEUX
- BRIQUES
- CUISINES
- TOITURES
- LUCARNES

VENEZ VISITER NOTRE MAGNIFIQUE SALLE D'EXPOSITION OU PROFITEZ DE NOTRE SERVICE D'ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE

482-0600

PEINTURE ET NETTOYAGE

Nous n'offrons que la première qualité de peinture. Chaque surface en bois est d'abord sablée puis recouverte de 2 couches de peinture. C'est garanti pour une année, pour rafraîchir la maison, nos experts lavent et sablent les planchers, nettoient les vitres, murs, meubles et tapis. Profitez-en!

C'EST TOUTE UNE AUBAINE!

SERVICE DE RÉNOVATION

METROPOLITAIN

4058 OUEST, JEAN-TALON

DANS LE CÔTÉ OUEST DE L'ÉDIFICE CESCO

482-0600

(PAS DE SERVICE TÉLÉPHONIQUE LE DIMANCHE)

HEURES D'OUVERTURE DE NOTRE SALLE DE MONTRE

Les LUNDI, MARDI, MERCREDI, de 9 h A.M. à 5 h P.M.
Les JEUDI, VENDREDI, de 9 h A.M. à 8 h P.M.
Le SAMEDI, de 9 h A.M. à 4 h P.M.
Le DIMANCHE, de 11 h A.M. à 5 h P.M.

Nous sommes ouverts le dimanche pour vous permettre de visiter notre magnifique salle de montre, mais nous ne prenons pas de commandes ce jour-là.

Saint-Louis, toujours en liberté

par Georges LAMON

Trois jours après son évadement spectaculaire du Centre de détention de Sorel, où il était détenu relativement à une accusation de vol qualifié et en dépit d'intensives recherches policières dans la région de Montréal, Yvon Saint-Louis est toujours au large.

Rappelons que Saint-Louis, alors armé, a réussi à s'évader de cet établissement samedi vers 10h30 du matin.

Dans sa course effrénée vers la liberté, le fuyard a blessé deux policiers un de la Sûreté du Québec et un agent de la police de la CUM, pris plusieurs personnes dont des policiers et un photographe en otages et réquisitionné plusieurs voitures avant de disparaître dans la foule, dans la région de Montréal.

C'est semble-t-il, à Saint-Laurent qu'on aurait perdu sa trace. Saint-Louis rusé avait annoncé qu'il se rendrait, mais qu'il voulait revoir sa mère à Montréal avant. Mais il avait vite changé d'avis.

Un dossier chargé

Celui qui est considéré comme «extrêmement dangereux» par la police, a à son actif un dossier judiciaire assez lourd comportant entre autres des vols à main armée, des vols avec effraction, une fraude, un assaut sexuel et la possession d'arme.

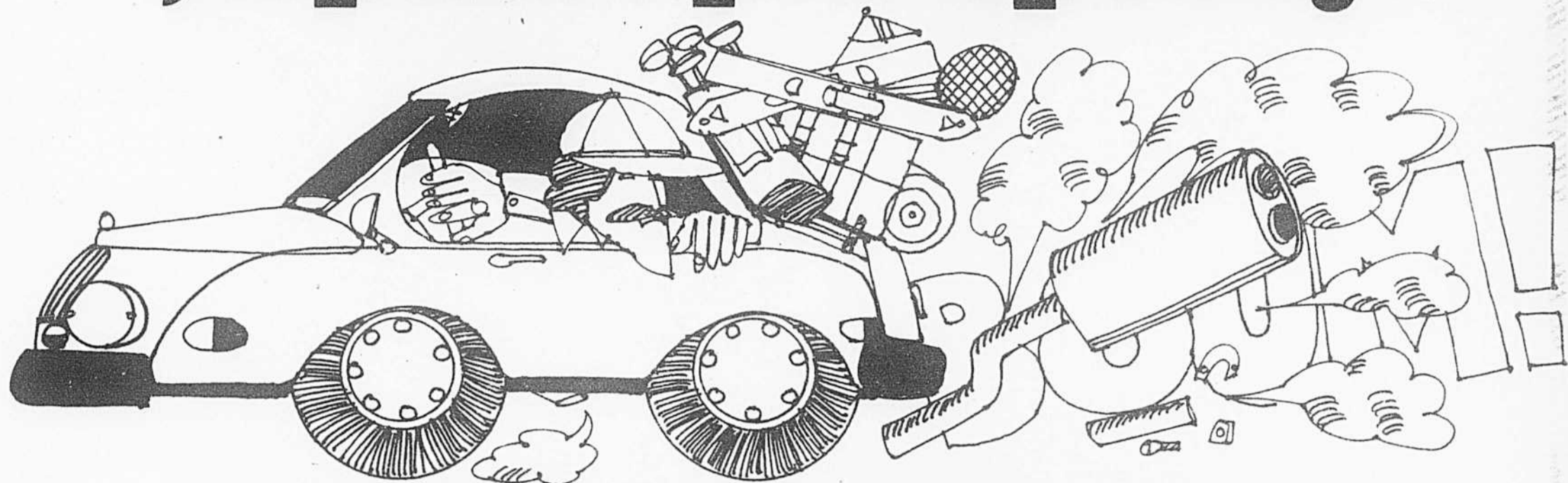
Le 14 juin, il était arrêté pour extorsion de \$60.000 avec prise d'otages sur la personne de la femme et des deux filles du gérant de la succursale bancaire de la Banque canadienne Nationale, M. Jacques Laforêt, à Montréal-Nord.

Ainsi, hier, il a été impossible à LA PRESSE de savoir quoi que ce soit sur le déroulement des opérations policières.

Du côté de la police de la CUM, on se contente de dire que la collaboration se limite au lancement d'un avis de recherche sur la personne de Saint-Louis pour autant que tout cela se passe sur le territoire de la CUM.

C'est l'agent Dagenais de l'Unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec qui a été chargé de l'enquête et des recherches pour retrouver Saint-Louis; ce dernier a déjà annoncé à qui voulait bien l'entendre qu'il se flambeait la cervelle plutôt que de retourner en prison.

De bonnes vacances, ça passe par Speedy!



Venez vite faire vérifier votre système d'échappement chez Speedy Muffler et partez tranquille!



Un coupon gratuit d'une valeur de \$5.50 pour développer vos films de vacances entre le 10 juillet et le 1^{er} septembre.

Les vacances, mot magique qui ouvre la porte sur le rêve, la joie, le repos et chasse soucis et préoccupations. Encore faut-il que rien ne vienne en gâcher le déroulement et surtout pas des ennuis de voiture...

C'est pour cela que nous vous offrons de venir faire une vérification gratuite de tout votre système d'échappement avant de partir. Nous passerons en revue votre tuyau d'échappement, le résonateur, le tuyau de rallonge, le silencieux et le tuyau arrière. Nous inspecterons aussi vos amortisseurs, le tout absolument gratuitement. Vous n'avez même pas besoin de prendre rendez-vous.

Et si vous vous présentez dans l'un de nos ateliers entre le 10 juillet et le 1^{er} septembre nous vous remettrons un coupon d'une valeur allant jusqu'à \$5.50 qui vous permettra de faire développer, un rouleau de 12 photos

couleurs, souvenirs de vos vacances (vous aurez à payer des frais de manutention de 50c plus taxes). Et cela même si vous n'avez aucune réparation à faire sur votre auto.

Cela fait partie de notre politique, de vous économiser de l'argent. Cette politique veut aussi que nous ne remplaçons que les pièces nécessaires, que nous nous en tenions strictement à nos devis quoiqu'il arrive, que nous ne vous demandions aucun frais supplémentaire de main-d'oeuvre, et que nous garantissons le silencieux "super robuste" aussi longtemps que vous gardez votre voiture Nord-américaine, dans tout atelier Speedy au Canada.

Passez chez Speedy avant de partir, c'est prendre une assurance "bonnes vacances". Cette assurance c'est la moindre des choses que nous puissions faire pour vous. Après tout... nous sommes des gars aimables.

SPEEDY MUFFLER des gars aimables

Rosemère
273, boul. Curé-Labelle
face au terrain de golf
621-0150

Ouest
4055, rue Jean-Talton ouest
à l'ouest de Lucerne
731-7845

Rive sud
2495, Taschereau
face au centre commercial
Greenfield Park
676-0228

Verdun
1130, de l'Eglise
près du boul. Champlain
766-3591

Ville Saint-Laurent
2200, boul. Laurentien
336-5456

Anjou
7100, boul. des Galeries d'Anjou
au sud du centre commercial
352-4150

Est
3855, rue Jean-Talton
près du boul. Pie-IX
725-6458

Longueuil
2620, chemin Chambly
près de la rue Jacques-Cartier
670-5340

Plateau Mont-Royal
4763, rue Papineau
au sud du boul. Saint-Joseph
526-2859

Saint-Leonard
5905, boul. des Grandes-Prairies
coin Lacordaire
326-2911

Ville LaSalle
9200, rue Newman
coin de la 90^e Avenue
363-1762

Ahuntsic
10245, rue Lajeunesse
coin Fleury
389-8424

Dollard-des-Ormeaux
3599, Montée Saint-Jean
au nord du centre commercial Fairview
626-9831

Nouveauté au Château d'Aujourd'hui seulement

transline

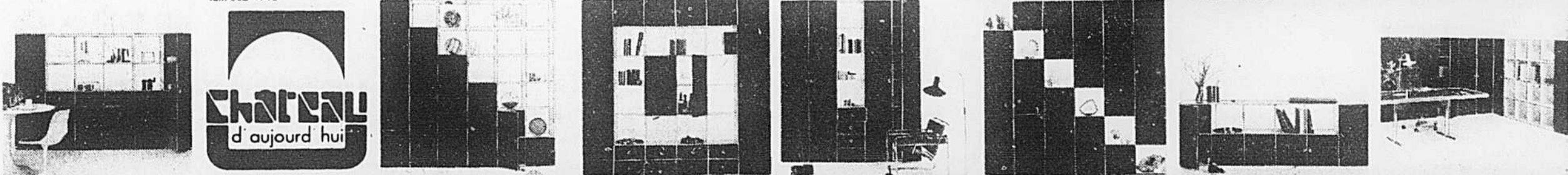
design: Pierrette Claude - Silvio Russo

Vous l'aimerez pour le living-room
la salle à manger
la chambre à coucher
le bureau.

C'est un système d'étagères modulaires
frais et jeune
facile d'entretien
et démontable en un rien de temps.

Étagère et diviseur de pièce
transline est ici accessible des deux côtés.
Dimensions: cm 232,6 x 232,6 x 39,8
Tel quel avec 4 blocs-tiroirs:
\$1,427.00 prix de présentation
pour juillet seulement

au Complexe Desjardins seulement
tél.: 382-4710



CHATEAU
d'aujourd'hui

L'AUTHENTIQUE

dépêches

LE VIETNAM est maintenant prêt à l'établissement de relations diplomatiques avec les Etats-Unis et n'exige plus comme condition préalable la promesse d'aide économique de Washington, déclare le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Phan Hien, actuellement en visite au Japon. Au sujet de son litige avec la Chine, le Vietnam a par ailleurs fait deux concessions: des listes de résidents chinois ont été remises à Pékin et les bateaux séjourneront plus longtemps dans ses ports.

CINQ ETUDIANTS ont été tués par balles et douze personnes blessées, dimanche, à la suite de l'intervention de patrouilles militaires pour dissoudre une manifestation d'opposition au régime dans la ville de Jinotepe, 45 km au sud de Managua. apprend-on dans la capitale du Nicaragua. Selon la Croix-Rouge, le nombre des victimes serait plus élevé. Hier, l'anniversaire de la mort du journaliste d'opposition Chamorro a été marqué par l'explosion de 50 bombes à Managua.

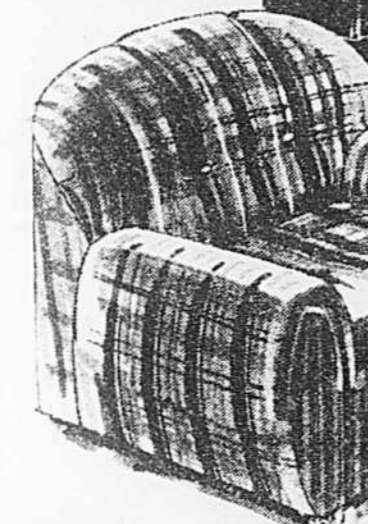
EN ANGOLA, les conversations au sujet du problème namibien ont été reportées de quelques heures à cause d'un retard du groupe de la Swapo. La délégation des cinq pays occidentaux a eu une rencontre avec le vice-premier ministre angolais, M. Jose Eduardo dos Santos. Le délégué américain a profité de l'occasion pour souligner le rôle important joué par l'Angola dans la tenue de la réunion. Un porte-parole de la Swapo a déclaré que cette réunion de Luanda était cruciale et leur retard n'est donc pas un geste de protestation.

LE PRÉSIDENT MOBUTU a décidé d'étendre le bénéfice de l'offre d'amnistie faite aux exilés politiques zairois aux personnes condamnées pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, annonce l'agence Zaire Presse. Parmi celles-ci figurent notamment M. Nguza Karl-I-Bond, ancien ministre zairois des Affaires étrangères, condamné à mort pour n'avoir pas informé le président Mobutu des préparatifs de la première guerre du Shaba dont il avait eu connaissance.

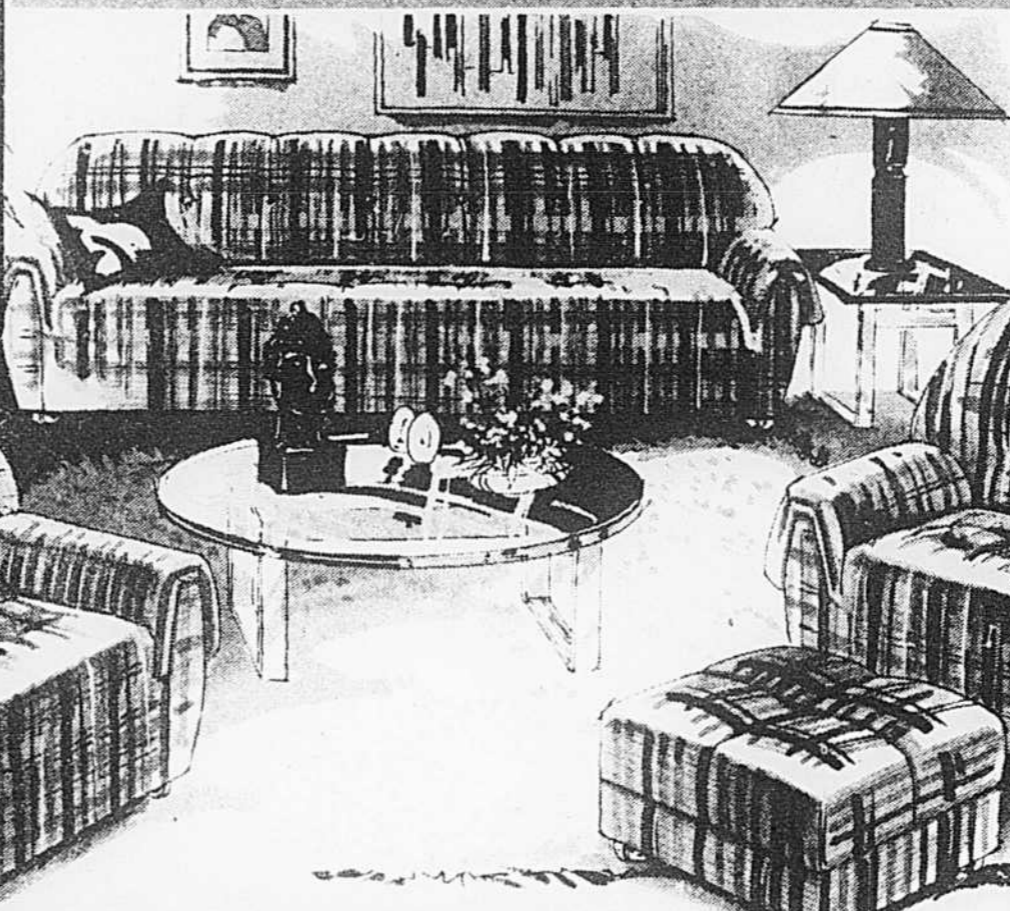
LE PREMIER ministre portugais Mario Soares a laissé entendre qu'il n'envisageait pas de remplacer son ministre de l'Agriculture Luis Saias. Il a affirmé qu'il n'était pas obligé de tenir compte de toutes les propositions du Conseil national du Centre démocratique et social (CDS). Ce parti, rappelle-t-on, s'est prononcé le week-end dernier pour un remaniement ministériel qui devrait toucher notamment le ministère de l'Agriculture.

LE CONSEIL sud-africain des Eglises (SACC) a ouvert hier sa dixième conférence annuelle à Johannesburg avec, à l'ordre du jour, plusieurs questions brûlantes, concernant notamment son attitude à l'égard des investissements étrangers en Afrique du Sud et envers la violence comme moyen de changement de société. Le débat sur les investissements avait été lancé l'an dernier par le dépôt d'un rapport particulièrement critique de l'influence des investissements étrangers sur le maintien de la politique d'apartheid.

SOIXANTE-DIX navires de diverses nationalités sont dans l'impossibilité d'aborder aux quais du port de Buenos Aires afin de décharger grains et autres marchandises, en raison de conditions météorologiques désastreuses et de problèmes sociaux touchant certaines catégories de travailleurs du port. Depuis plusieurs jours, des pluies diluviennes et un brouillard intense, joints aux problèmes salariaux affectant les ouvriers arrimeurs et les conducteurs de remorqueurs ont amené les autorités portuaires à suspendre les opérations de débarquement.



Ensemble de Salon 4 Éléments

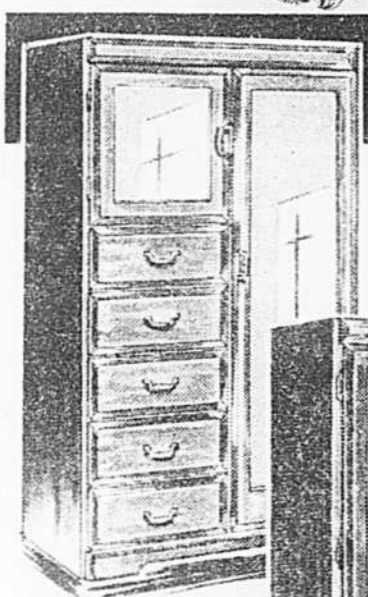


Modèle 459
De fabrication robuste et d'un très grand confort. Dossier, assise et accoudoirs généreusement rembourrés et recouverts de tissu de qualité brun à carreaux. Salon d'un confort douillet à un prix très avantageux.

PRIX PASCAL
469⁹⁵

Economisez
100.00

Ensemble 4 pcs.
369⁸⁸

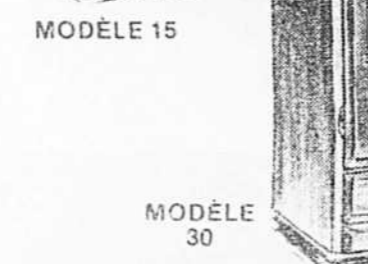


Garde-Robes Avec Miroirs

Spacieuses garde-robes de 36" x 21" x 65-1/2" en contreplaqué de merisier. Poignées et charnières finies laiton. Avec miroirs. Teinte noyer, vernis brillant.

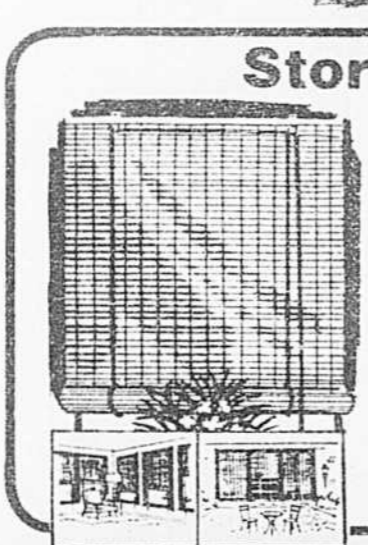
Modèle 15

188⁸⁸



Modèle 30

144⁸⁸



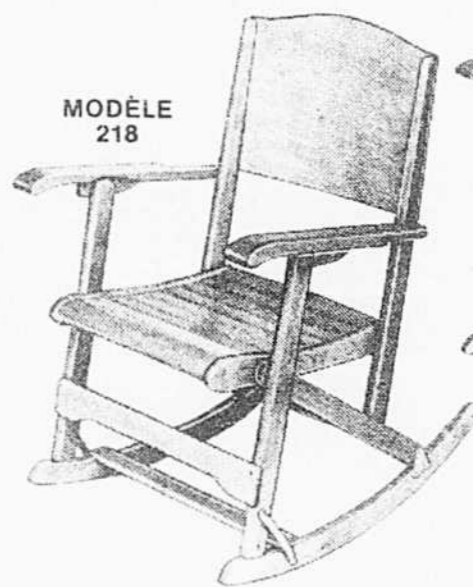
Stores en vinyle

Pour l'intérieur ou l'extérieur. Se nettoient d'un linge humide. Peuvent être coupés à la largeur désirée. Arrêt automatique de fermeture à la hauteur voulue. Pour le chalet, balcon, chambre à coucher, etc... 72" de longueur. Disponibles en beige ou melon. En lame de 1/2".

LARGEUR 36"	LARGEUR 48"	LARGEUR 60"
5⁹⁵	7⁹⁵	9⁹⁵
LARGEUR 72"	LARGEUR 84"	LARGEUR 96"
11⁹⁵	13⁹⁵	15⁹⁵

Aubaines Spéciales Chaises Berçantes Piantes

Ces chaises berçantes piantes sont confectionnées en très joli bouleau. Elles sont recouvertes d'une couche de vernis très résistant. Finition noyer satiné qui se marie parfaitement avec le mobilier de style colonial et la plupart des intérieurs.



MODÈLE 218



MODÈLE 418

PRIX DE VENTE

N. 218

N. 418

36⁸⁸

39⁸⁸

Super Aubaines sur Couvre-Plancher

CORRECTION

A la page 7, du cahier publicitaire "Dollars en fête" de notre journal de samedi, on devrait lire:

Piles Ray-O-Vac 2 piles par paquets et non 4 piles tel qu'annoncé.



ERRATUM

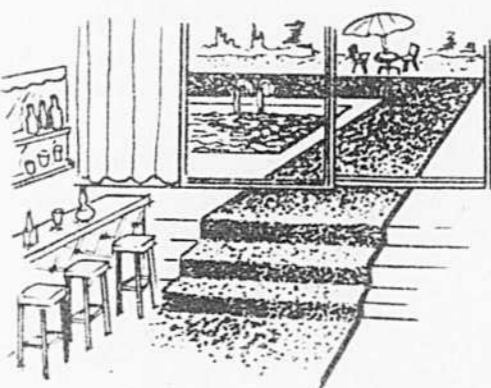
En page 7 de l'encart Pouvoir Bonimart Plus

inséré dans l'édition du samedi, nous prions nos clients de noter que les Tampons savonneux JET sont vendus par boîte de 12 tampons et non de 15 comme indiqué par erreur.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour tout inconvénient à ce sujet.



Tapis "Turfmatting" Vert Pour l'intérieur et l'extérieur



Le gazon instantané, idéal aux abords de votre piscine et sur votre patio. Tapis très résistant disponible en 6 pieds de largeur. D'installation facile.

PRIX PASCAL 5.95 VGE. CAR.

PRIX DE VENTE **3.99** LA VERGE CARRÉE

Armstrong

Carreau "Solarian" Sans Cirage

Vous pouvez maintenant vous procurer le carreau "Solarian" d'Armstrong qui brille sans cirage à un prix de rabais passionnant, et de plus, épargner le coût de l'installation. Vous pouvez l'installer vous-même très facilement. Il suffit de retirer le papier à l'endos, de mettre le carreau en place et de le presser. Grâce à la fameuse couche de protection Mirabond d'Armstrong, votre couvre-plancher brillera sans cirage. Une vadrouille humide, un bon rinçage... et il aura l'apparence d'un couvre-plancher frais ciré!

PRIX DE VENTE

.89

PI. CARRÉ



Peaux de Chèvre



Ambiance naturelle indispensable au décor moderne. S'harmonise à la perfection au chrome et au verre. Crée une atmosphère confortable et chaleureuse. Disponible en naturel ou gris.

30" x 65" approx.

PRIX DE VENTE

Egalement disponible en couvre-lit 65" x 90"
129⁹⁹ CH.

38⁹⁹ CH.

EN VENTE DANS CES MAGASINS SEULEMENT

CENTRES D'ACHATS

- Le Carrefour Laval — Boul. le Carrefour
- Greenfield Park — Boul. Taschereau
- Boulevard Pie IX — rue Jean-Talon

MAGASINS

- Normandie — Boul. de Salaberry
- Dorval — Herron Road
- Fairview — Pointe-Claire
- Place Versailles — 7505 est, rue Sherbrooke

MAGASINS

- 5742 Avenue du Parc
- Côte des Neiges et rue Bedford
- 4050 rue Wellington, Verdun

LIVRAISON GRATUITE TERMES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES

L'Italie en décomposition

Les Brigades rouges suscitent moins l'horreur que la discussion

LOUIS-BERNARD
ROBITAILLE
collaboration spéciale



ROME — Un peu à l'écart de la foule de la Place du Panthéon, dans le centre de Rome, cinq journalistes italiens (et votre serviteur) essaient depuis trois quarts d'heure de se faire servir par un garçon malheureusement toujours occupé à une autre table. Il passe enfin à notre portée: «Est-ce que nous pouvons vous kidnapper, le temps de passer notre commande?» demande l'un des journalistes.

A Turin, vers minuit, je prends tranquillement un verre à une terrasse achalandée de la Piazza San Carlo en compagnie d'un journaliste de la «Stampa». Elle me montre un monsieur plutôt jeune, assis un peu plus loin, le genre parvenu ou fils de famille, chemise de soie, souliers à \$150: «Avec la crise actuelle et le blocage des salaires, c'est peut-être à cause de types pareils en circulation que des jeunes se lancent dans le terrorisme.»

En tout cas, le parvenu en question n'a pas l'air de craindre les attentats. Pas plus que les autres clients, ou ces journalistes romains qui s'attardent après minuit à une terrasse de restaurant. Quatre semaines après l'assassinat d'Aldo Moro, les grandes villes italiennes vivent comme s'il ne s'était rien passé. A la mi-juin à Turin, le procès des Brigades rouges se terminait, mais ce n'était même plus un sujet de conversation. A Rome, les assassins de Moro courent toujours, mais on voit moins de policiers qu'à Paris un soir de semaine normale. Les enlèvements constituent plutôt un prétexte à jeux de mots. Et si les rues se vidant le soir, c'est parce qu'il y a un match de la Coupe du Monde à la télévision.

Ce n'est pas l'état de siège, loin de là. Ce n'est pas non plus l'insouciance totale, malgré les apparences. Piazza San Carlo, en face de la terrasse où nous prenons le dernier whisky, un homme vit en reclus: Arrigo Levi, le directeur de la Stampa. Il ne se déplace jamais sans ses huit gardes du corps. Une partie d'entre eux lui ouvre le chemin, explore le terrain, les autres ferment la garde. «Il a renoncé à aller au cinéma ou au restaurant», me dit cette amie journaliste. Il y a un an, c'était le vice-directeur du journal, Carlo Casaboeu, qui était abattu devant chez lui.

L'austère secrétaire général du Parti communiste, Enrico Berlinguer, mène depuis l'affaire Moro une vie encore plus austère. L'Etat lui a fourni une voiture blindée (ce que n'avait pas Aldo Moro) pour ses déplacements. Elle est précédée par une auto de la police et suivie par une autre avec à son bord des gardes du corps du Parti — les plus sérieux sans doute. Avec un tel équipage on ne fait guère de sorties mondaines. Les 32 autres membres de la Direction, depuis le 11 mai, se sont vu attribuer par le Parti un garde personnel

qui les accompagne dans tous leurs déplacements.

L'insécurité est réelle

Pour un nombre important de personnalités — de l'industrie, du gouvernement, etc. — le sentiment d'insécurité constitue donc quelque chose de réel. Quand on sait que, le 11 mars dernier, les cinq hommes de l'escorte de Moro ont été tués sans avoir le temps de riposter, on comprend que beaucoup prennent les déclarations de guerre des Brigades rouges au sérieux. Cette nervosité s'ajoute à celle de tous les «riches» du pays qui craignent en plus les enlèvements crapuleux. «Tu vois la villa de l'en face, me dit un économiste de Rome: c'est un ancien boucher qui a fait fortune en 20 ans avec la Démocratie Chrétienne. L'an dernier, sa fille a été enlevée et il a dû verser une rançon.» Les chiffres sont éloquents: 63 enlèvements en 1975, 48 en 1976, puis de nouveau 63 pour les dix premiers mois de 1977. A la mi-juin, des bandits ont relâché un producteur de cinéma romain qu'ils détenaient depuis 17 mois: sa famille a versé une rançon d'environ \$6 millions. La police ne trouve les coupables que dans 40 p.c. des cas.

Il y a donc un malaise réel en Italie: il ne fait pas bon d'y être très riche ou homme public. Il faut vivre terré et envoyer ses enfants dans des écoles spéciales en Suisse. La petite et moyenne criminalité est en progression rapide — bien qu'apparemment les chiffres se comparent à ceux des autres grands pays occidentaux; les appartements sont équipés de puissants systèmes de verrouillage, et on ne laisse pas traîner sa voiture n'importe où pendant la nuit.

La vie continue: disons qu'on

s'est habitué à vivre avec le terrorisme et la montée de la violence (politique ou criminelle). Les balles perdues continuent à faire moins de victimes, à une heure du matin Piazza Navona que la circulation démente, via nazionale à sept heures le soir.

Les chiffres sont pourtant impressionnants (voir l'encadré). Après l'Irlande, l'Italie bat certainement tous les records dans ce domaine en Occident.

En dix jours, alors que je me trouvais à Turin et à Rome, un militant du Mouvement social italien (MSI, extrême droite) a reçu des balles dans les jambes, et le responsable d'une prison près de Venise a été abattu de cinq balles de revolver. Et pourtant il s'agissait d'une période «calme». Une semaine après, le lendemain même de la déclaration finale des «brigadistes» jugés à Turin, l'ancien responsable de la police «politique» de Gènes, était tué à son tour. Cinq semaines après la découverte du cadavre de Moro, aucun suspect sérieux n'a encore été arrêté par la police. Le ministère de l'Inté-

rieur avait eu l'imprudence, à quelques reprises, de crier victoire après la découverte d'une «cache» des BR, puis d'une imprimerie clandestine à Rome. Une dizaine de personnes ont été formellement accusées de l'enlèvement de Moro. Mais, comme le disait un spécialiste des affaires de police, «il est évident que les terroristes arrêtés ne connaissent même pas les auteurs du coup». Sur le plan «militaire», la police italienne est complètement tenue en échec. Depuis trois ans, elle recherche sans succès l'un des fondateurs des BR, Mario Moretti, qu'on soupçonne être la tête du mouve-



Le secrétaire général du Parti communiste, Enrico Berlinguer, fait comme beaucoup d'autres, et mène depuis l'affaire Moro une vie encore plus austère. Il ne fait pas bon actuellement, en Italie, être riche ou homme politique.

ment. Pendant les huit semaines qu'a duré la détention de Moro, et malgré une mobilisation générale des effectifs policiers, les terroristes, en toute impunité, ont blessé huit personnes aux jambes (l'ex-maire de Turin, des responsables de prisons, etc.) et en ont tué deux autres.

Une police faible

Première explication au succès des terroristes: la faiblesse de la police italienne. Infiltrés par des éléments d'extrême droite et des comploteurs au début des années 70, les services secrets et spéciaux ont été démantelés et sont en pleine reorganisation. La police ordinaire, elle, n'est pas à la hauteur de la situation. «La police italienne, ironise un spécialiste, a atteint un bon niveau en ce qui concerne le contrôle des émeutes et des manifestations — en faisant usage de ses armes au besoin. Mais au niveau des enquêtes, elle ne vaut rien». Dans les jours qui ont suivi l'enlèvement de Moro, on a publié une liste de 13 suspects. De ce nombre, deux étaient déjà en prison, deux étaient notoirement retirés de la politique depuis cinq ans, un était très probablement un agent

des Services secrets, et deux autres étaient... la même personne. Faute de mieux, la police ressortait les vieilles listes des années 68-73, en particulier celle d'un mouvement «mao» de l'époque, Potere Operaio (pouvoir ouvrier), dissous depuis cinq ans. Depuis un an, en gros, la police italienne travaille comme la police canadienne en octobre 70: faute de trouver les vrais terroristes, on arrête des militants gauchistes un peu connus, ou tout simplement sans procès une semaine ou deux mois plus tard.

Mais si le terrorisme, loin de perdre du terrain comme en Allemagne, semble en pleine expansion, ce n'est pas seulement la faute de la police. Le groupe Baader-Meinhof était complètement isolé en Allemagne. En arrivant en Italie, on se rend compte que ce n'est pas le cas pour les Brigades rouges. «Il faut se rendre à l'évidence, constate à regret un cadre important du Parti communiste: il y a toute une frange de jeunes, ouvriers aussi bien qu'étudiants, qui ont de la sympathie pour le terrorisme.» Des tracts de soutien aux BR sont distribués dans de grandes usines de Turin ou de Milan. Les «responsables de la propagande» qu'on arrête sont des typographes, d'anciens militants syndicaux communistes, etc.

Sympathie ou indifférence

Bien que les «brigadistes» (ou autres petits groupes) vraiment opérationnels rassemblent au maximum quelques centaines de personnes, ils s'appuient sur un courant diffus de sympathie ou d'indifférence. Un économiste distingué: «Les socialistes — dont je suis — ne sont pas d'accord avec les gauchistes de Lotta Continua, mais les considèrent comme des «camarades». Ces derniers considèrent les «autonomes» comme des camarades qui se trompent. Et les autonomes considèrent les «brigadistes» comme des camarades qui se trompent. Bref, tout le monde finit par soutenir tout le monde.»

A Turin, un journaliste pas particulièrement gauchiste me dit: «Je ne suis pas d'accord avec les BR qui tirent dans les jambes, ou avec l'assassinat de Moro, mais Renato Curcio et les autres accusés du procès sont vraiment des purs, des révolutionnaires. Ils y croient, ils sont sincères.»

Il y a ceux qui estiment — sans être d'accord — que, face à l'immobilisme et à l'impuissance de la classe politique, les BR, au moins, «ont le mérite d'agir». Et puis il y a tous les autres — dans les banlieues ouvrières ou au fond de la Calabre — qui se moquent éperdument de ce qui peut arriver aux «bourgeois» et

aux «politiciens». Quand Casalegno, le vice-directeur de la «Stampa», a été assassiné, en novembre dernier, la grève générale de protestation appelée par les syndicats a été peu suivie. Quand on a retrouvé le corps de Moro, le 11 mai, il s'est trouvé des gens pour dire: «Et puis après? tous ces politiciens se remplissent les poches à nos dépens depuis 30 ans. Ce sont les risques du métier...»

Pas de réprobation unanime comme en République fédérale. Renato Curcio, «fondateur» des BR, peut s'écrier, dans la cage où on le garde (avec les 14 autres accusés) pendant le procès de Turin: «L'assassinat de Moro est le plus grand geste d'humanité...», on ne semble pas le considérer comme un fou furieux. Vous rencontrez beaucoup de «modérés» italiens qui vous font remarquer que Curcio lui-même, entre 70 et 74, n'a été mêlé qu'à des affaires de sabotages ou de séquestrations sans morts ni blessures. Depuis sa prison, il affirme soutenir «inconditionnellement» toutes les actions de la «nouvelle génération» des BR — les coups de revolver dans les jambes et, depuis peu, les assassinats systématiques — mais on discute pour savoir s'il contrôle encore les nouveaux groupes clandestins.

Soyons clairs: à peu près personne n'est d'accord avec les actions des BR, mais elles suscitent moins l'horreur que la discussion. Un tel vous fait remarquer que «chaque victime des derniers mois a été choisie avec soin»: tel contremaître ou chef de personnel «à poigne», tel directeur de prison, etc. Un journaliste de «L'Espresso» publie tranquillement une interview avec un «terroriste proche des Brigades». On scrute à la loupe les communiqués pour discerner les «évolutions politiques». On spéculé sur la crise interne qui, paraît-il, traverse l'organisation depuis l'exécution de Moro.

En Allemagne, le groupe Baader-Meinhof avait été dès le départ classé au rayon des «fous furieux», sous la dénomination «bande à Baader». En Italie, les Brigades rouges sont presque considérées comme un parti politique, avec une «base sociale» non négligeable. En tout cas, rien à voir avec un petit groupe qu'il suffirait d'isoler par des moyens policiers. A la mi-juin, alors que se terminait le procès de Curcio à Turin, on annonçait dans des milieux «proches des BR», que les groupes clandestins étaient en pleine reorganisation, et que les candidats à la clandestinité ne manquaient pas. «La lutte contre le terrorisme sera longue», constatait devant moi un dirigeant du PCI. C'est que le problème n'est pas seulement technique: il est politique et social.

Demain: l'affaire Moro et ses suites

Le terrorisme en chiffres (1)

- Attentats:
- 628 en 1975;
 - 1198 en 1976;
 - 1963 de janvier à octobre 1977 (parmi lesquels: 435 contre des personnes, 339 contre des commerces ou entreprises, 300 contre des sièges de partis (122 contre la Démocratie-Chrétienne et 48 contre le PCI), 102 contre des postes de police, 59 contre des églises, etc.
- Attaques personnelles avec des armes à feu
- 13 en 1975 (trois militaires, quatre cadres d'entreprises, cinq militants d'extrême-droite, quatre d'extrême-gauche, etc.), trois morts;
 - 14 en 1976 — sept morts;
 - 47 en 1977 (janvier-octobre) — trois morts (dont: huit cadres de la Fiat, sept d'autres entreprises, cinq policiers, six journalistes, sept militants de la DC, etc.).
- Saisies d'armes de janvier à septembre 1977
- 15 lance-grenades, 11 mitrailleuses, 63 mitraillettes, 321 fusils automatiques, 730 fusils de guerre, 2,636 fusils de chasse, 4,716 pistolets, 393,457 cartouches, 4,356 kilos d'explosifs.
- Détenus politiques dans les prisons et recherchés
- se réclamant des Brigades rouges: 148 détenus et 22 recherchés;
 - se réclamant des Noyaux armés prolétariens: 126 détenus et 10 recherchés;
 - se réclamant de «Première ligne»: 14 détenus et 3 recherchés.
- Quelques noms de groupes terroristes identifiés:
- Guerre de classe pour le communisme, Lutte de classe, Lutte armée pour le communisme, Formation communiste armée, Action révolutionnaire, Combattants pour le communisme, etc.
- (1) Source: Ministère de l'Intérieur.

les «Floribécois»

Les raisons du démenagement: surtout monétaires

JEAN-GUY
DUGUAY



LES «FLORIBÉCOIS» ne sont pas tellement volubiles lorsque vient le temps de préciser les raisons qui les ont poussés à émigrer vers le Sud et d'expliquer cet attrait soudain pour la vocation d'hôtelier. Ils avancent avec plus ou moins de conviction que les opportunités d'investissement y sont alléchantes, que la température y est de beaucoup plus clémente qu'au Québec. Certains oseront pousser un peu plus loin et parleront de l'inquiétude que suscite en eux la baisse rapide de la valeur du dollar canadien. D'autres s'aventureront péniblement, à taton, dans une profonde discussion politique et expliqueront, gênés, que la situation politique québécoise les effraie.

Madame Frances Lamalice, propriétaire du motel Vistamar à Fort Lauderdale, agent immobilier à ses heures, jure que l'arrivée au pouvoir du PQ en novembre 1976 a signifié le signal du départ pour un grand nombre de petits investisseurs. Elle apporte comme preuve à l'appui de ses dires le nombre de motels qui sont passés dans des mains québécoises depuis le début de janvier 1977, une vingtaine.

Un voisin, M. Jacques Lambert, gérant et copropriétaire du motel Tiki, déclare sans ambages sa corfiance dans cette terre d'opportunité qu'est pour lui la Floride. «La bureaucratie y est presque inexistante; les conditions de financement sont alléchantes; le marché est difficile mais à force de travail il est possible de réussir! Il est à peu près le seul homme d'affaires québécois rencontré en Floride qui compte plus sur la clientèle autochtone que sur le flot de touristes québécois pour réaliser son chiffre d'affaires. «Pourquoi sauter par dessus un marché potentiel de 85 millions d'Américains pour tenter d'attirer, à

grands frais de publicité, quelque 6 millions de francophones du Québec» explique-t-il.

Un autre homme d'affaires québécois qui aurait eu avantage à s'inspirer de cette formule est M. Emile Lacroix de Québec. Son entreprise floridienne, le motel Beachcomber de Miami, vient de faillir lamentablement après un peu moins de 10 mois d'opération. Lui qui comptait sur une clientèle à 75 pour cent québécoise pour faire les frais de cette opération hôtelière de \$3 millions avait pourtant déclaré vouloir démenager tous ses avoirs en Floride quelques mois après les élections de 1976. «J'aimerais tout vendre, à Québec, d'ici quelques mois» avait-il déclaré à cette époque. Pour lui l'indépendance du Québec est une certitude qui l'inquiète. M. Lacroix est propriétaire d'une taverne à Québec, d'une maison de courtage.

Par prudence

Plus nuancé, M. Urbain Boutin, propriétaire de l'agence de placements immobiliers Gulf Eastern Corporation de Fort

Lauderdale depuis 1970, se dit d'avis que beaucoup de Québécois qui ont des sous ont décidé de ne pas laisser tous leurs oeufs dans le même panier afin de parer à un éventuel mauvais coup du sort. Plusieurs d'entre eux, des professionnels et des hommes d'affaires, ont entrepris les démarches nécessaires au transfert d'une partie de leurs biens en Floride.

M. Boutin a avoué avoir plusieurs millions de dollars en fiduciaire qui n'attendent que la bonne affaire pour prendre le chemin d'un bureau de notaire. Curieusement, selon lui, ce sont les francophones qui, de tous ses clients (il transige aussi avec les anglophones des autres provinces et les Sud-Américains) montrent le plus d'empressement à compléter les transactions et le plus d'impatience devant les retards de dernière minute. Ses clients anglophones sont plus pondérés et s'excitent moins facilement.

Un autre professionnel de l'investissement à l'emploi de la Landmark First National Bank de Hallandsle, bien au courant

de la situation économique canadienne, avance la théorie que les Québécois, tout comme les Ontariens, ont découvert un paradis fiscal en Floride. Il n'y a pas d'impôt sur le revenu en Floride pas plus que d'impôt de succession. Cette situation permettrait des arrangements fiscaux intéressants pour les retraités qui ont eu la bonne fortune d'acheter maisons et appartements en copropriété. Les profits retirés de l'appréciation du capital, une moyenne de 18 pour cent annuellement ces dernières années, ne sont pas non plus touchés par le régime fiscal du Sunshine State. Perspective plus qu'attrayante pour les «richards» à la retraite qui veulent s'éloigner des griffes de la taxation canadienne.

Le copropriétaire et gérant d'une agence de location d'automobiles, de Fort Lauderdale, habilement rebaptisé Expo Rent-A-Car lors de l'achat, M. Charles Dupré, se dit à la fois surpris et enchanté de l'afflux de dollars et de nouveaux venus québécois en Floride. Les deux dernières années ont fourni un contingent tellement important

d'émigrés et de touristes intéressés à examiner les opportunités que l'entreprise devra bientôt doubler sa flotte d'autos. «Une bonne partie de ces gens en ont assez de la bureaucratie, des taxes, des impôts, et de ce qu'il qualifie de «brillages» politiques». Quant à lui il n'a aucune intention de revenir au Québec: «C'est pas assez dynamique» dit-il d'un ton péremptoire.

L'ancien ministre de l'Agriculture libéral Kevin Drummond, lui aussi propriétaire d'un motel, le Snook à Fort Myers, et gestionnaire d'une maison en copropriété, préfère parler de climat tout court plutôt que de climat politique. «C'est beaucoup plus l'attrait des opportunités commerciales que la crainte du Parti québécois qui nous ont attirés, deux autres membres de ma famille et moi». M. Drummond parle aussi de la dévaluation rapide du dollar canadien par rapport au dollar américain pour justifier son investissement. Et puis ajoute-t-il: «Rappelez-vous que le 16 novembre 1976 je me suis retrouvé sans emploi!»

135,000 touristes fuient Pampelune

PAMPELUNE (Reuter et AFP) — Plus de 135,000 touristes espagnols et étrangers ont fui Pampelune après les émeutes qui ont opposé les forces de l'ordre à des manifestants extrémistes basques.

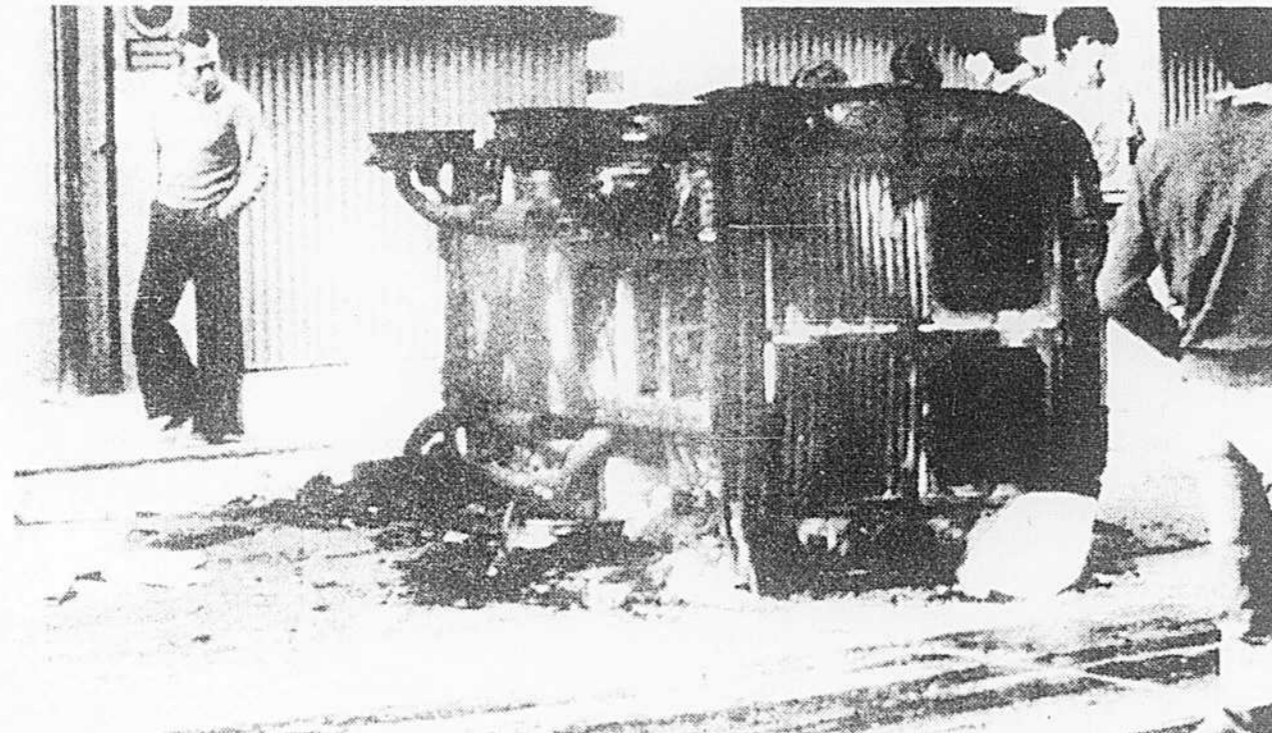
Boutiques, restaurants, bars et autres lieux publics ont fermé leurs portes en signe de deuil à la suite de la mort d'un militant trotskyste, German Rodriguez, 27 ans, membre de la Ligue communiste révolutionnaire espagnole.

M. Rodriguez est décédé à l'hôpital après avoir reçu une balle dans la tête, provenant d'une arme du type de celles qu'utilisent les policiers.

Environ 10,000 personnes ont assisté, hier, aux funérailles de Rodriguez. Dans son sermon, le père Javier Larrainzar a déclaré que depuis quelque temps, les Navarrais avaient l'impression que quelqu'un voulait les dépouiller de leur liberté et briser les liens qui les unissent à leurs voisins basques.

Cent cinquante personnes ont été blessées, dont plusieurs policiers selon le bilan officiel, chiffre que la presse locale et d'autres observateurs estiment être en dessous de la réalité.

L'un des organisateurs de la «feria», annulée dimanche et hier, a déclaré que celle-ci ne reprendrait pas tant qu'il resterait encore un seul policier de la brigade antiémeute dans les rues de



Des badauds tournent autour de la carcasse d'une auto renversée et incendiée lors des émeutes qui ont entraîné l'annulation de la «feria» et la fuite de milliers de touristes de Pampelune.

Pampelune, que le gouverneur civil de la province, M. Ignacio Irujo, n'aurait pas démissionné, et que l'enquête n'aurait pas déposé ses conclusions.

Tous les partis politiques, à l'ex-

ception de l'Alliance populaire (droite), ont condamné la façon dont la brigade antiémeute a investi les arènes, transformant une simple bagarre en combat de rues.

Les manifestations violentes se sont étendues à Bilbao en même temps qu'à Saint-Sébastien, où elles se poursuivaient d'ailleurs hier soir.

La tension se réduit mais l'incertitude persiste au Liban

BEYROUTH (AFP) — Tandis que la tension se réduisait légèrement hier sur le terrain à Beyrouth-est et dans les banlieues chrétiennes, l'incertitude la plus complète régnait toujours au niveau politique, le président Elias Sarkis n'ayant toujours pris aucune décision en ce qui concerne son éventuelle démission.

Cependant, pour la première fois depuis quatre jours, aucun des nombreux visiteurs que le chef de l'État libanais a reçus n'a fait état publiquement de la détermination du président à démissionner.

Selon M. Pierre Gemayel, chef suprême du Parti des Kataeb (Phalanges), qui a été reçu hier matin par le chef de l'État, ce dernier a rappelé qu'il avait été élu président par une volonté collective arabe et internationale. «Si toutes les parties en présence me demandent de gouverner, elles n'ont qu'à tenir concrètement les promesses qu'elles ont faites de m'aider», a encore déclaré le président Sarkis, selon M. Gemayel.

Le chef des Kataeb, qui s'est déclaré prêt à appuyer totale-

ment le président Elias Sarkis, a affirmé une nouvelle fois que le président syrien Hafez Al Assad, qui connaît bien la situation au Liban, se heurte à des parties qui travaillent contre lui.

De son côté, M. Camille Chamoun, chef du Parti national libéral (conservateur), a attaqué de nouveau la Syrie qu'il a accusée en substance d'être l'instrument de l'Union soviétique dans la région.

Selon l'agence libanaise As Souhoufiya, M. Chamoun a également déclaré qu'Israël risquait d'être la victime à son tour des plans soviétiques s'il continuait à s'appuyer sur la politique stupide des États-Unis.

Sur le plan diplomatique, la journée d'hier aura été marquée par l'arrivée à Damas du ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Saoud Al Faysal qui, croit-on savoir, était porteur d'un message du roi Khaled sur la situation au Liban.

À Beyrouth même, la tension a légèrement diminué. Quoique très peu nombreux, les passages entre les deux secteurs de la capitale ont repris.

PROMESSE NO 1 DU CONCESSIONNAIRE TOYOTA.



UNE VALEUR SÛRE POUR VOTRE ARGENT.

Qu'il s'agisse du modèle 1200 cc à 4 vitesses, ou 1600 cc à 4 vitesses ou automatique en option, la Toyota Canadienne est une voiture robuste, spécialement conçue pour répondre à la fois aux besoins économiques et climatiques du pays. À cause de son équipement standard des plus exceptionnels, de son faible prix d'achat et d'entretien, et de sa consommation minimale d'essence, elle représente aujourd'hui l'une des meilleures valeurs sur le marché.

Promesse No 2: Prendre votre voiture en échange. Toyota ou pas! Quels que soient la marque, le modèle et l'année de votre voiture, si elle est encore revendable évidemment!

Promesse No 3: Un vaste réseau de concessionnaires pour s'occuper de vous. 67 concessionnaires au Québec, 230 au Canada et plus de 1000 aux États-Unis. Qui dit mieux?

Promesse No 4: Un imposant choix de modèles.

Voitures sedan et familiales à 2 et à 4 portes, sportives, pick-ups et Land Cruiser: 27 modèles pour tous les goûts et tous les besoins.

Promesse No 5: Un stock de pièces des plus complets.

Grâce à nos entrepôts facilement accessibles. Et toutes des pièces d'origine par-dessus le marché!

Promesse No 6: Un service après-vente dur à battre!

Mécaniciens experts, formés spécialement par Toyota pour mieux vous servir.

Voilà 6 promesses que chacun des concessionnaires Toyota est en mesure de vous faire. Dures à battre, direz-vous... comme nos voitures, dirons-nous!

Voilà 6 des raisons qui ont fait de Toyota la voiture importée la plus vendue en Amérique du Nord.

IL Y A 14 CONCESSIONNAIRES TOYOTA DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL. TOUS TIENNENT LEURS PROMESSES!

Île Perrot Toyota Ltée
421, Grand Boulevard
Île Perrot

Fairview Toyota Ltée
12, Auto Plaza
Pointe-Claire

Spinelli Toyota
561, boul. St-Joseph
Lachine

St-Laurent Toyota (1977) Inc.
2955, Côte-de-Liesse
Montréal

Tessier Toyota Inc.
5600, boul. Métropolitain est
Montréal

Downtown Toyota Inc.
1922, rue Ste-Catherine ouest
Montréal

Alix Toyota
6807, rue De Lorimier
Montréal

Chassé Toyota Inc.
819, rue Rachel est
Montréal

Houle Automobile Ltée
9080, rue Hochelaga
Montréal

Duvernay Toyota Inc.
1615, boul. St-Martin est
Duvernay

Toyota Pie IX Inc.
3955, rue Fleury est
Montréal Nord

Barnabé, Campbell Auto Inc.
142, rue Notre Dame
Repentigny

Longueuil Toyota Inc.
839, boul. Taschereau
Longueuil

Woodland Verdun Ltée
1000, av. Woodland
Verdun

Aujourd'hui, c'est Toyota!

Bolivie: la majorité vote contre l'homme du régime militaire

LA PAZ (AFP et Reuter) — Aucun des sept candidats à la présidence de la République de Bolivie n'avait obtenu la majorité absolue des suffrages alors que 20 p. cent des bulletins avaient été dépouillés hier.

L'incertitude demeurait sur les chances des deux candidats arrivés en tête: le général Juan Pereda Asbun, considéré comme le dauphin de l'actuel président Hugo Banzer, et M. Hernan Siles Suazo. Le premier recueillait 40 p. cent des suffrages comptabilisés et le second 34 p. cent.

Mais la constitution prévoit que, faute de majorité absolue, c'est le Congrès qui choisira les trois candidats arrivés en tête. Or, si les premiers résultats portant sur les élections au Congrès se confirment, M. Siles Suazo pourra compter sur 56 voix et le général Pereda sur 17.

L'un comme l'autre aura besoin de passer un accord avec les autres candidats pour obtenir une majorité au Congrès, ce qui laisse présager un gouvernement de coalition. Le troisième arrivé est pour l'instant l'ancien président Victor Paz Estenssoro, qui pourrait compter sur 20 sièges au Congrès, suivi de M. Patricio Bernal,

qui pourrait en compter quinze.

M. Hernan Siles Suazo, bien que ne venant qu'en deuxième position derrière le général Juan Pereda, s'est déclaré, hier, prêt à former un gouvernement de coalition.

Déclarant que le nombre des suffrages s'étant portés sur lui et les autres candidats d'opposition dépassait celui obtenu par le candidat appuyé par les forces armées, M. Siles a dit à la presse:

«Le peuple bolivien a rejeté la dictature installée en août 1971. Ceux qui ont été rejetés par les électeurs prendront une grave responsabilité s'ils poursuivent leurs machinations contre la volonté populaire.»

Dirigeant de la Révolution sociale de 1952, président de 1956 à 1960, soutenu par une coalition de gauche comprenant le Parti communiste, M. Siles Suazo semblait assuré de la majorité à La Paz, sur le haut plateau, tandis que la région de Santa Cruz soutenait le général Pereda. M. Suazo arrive aussi en tête à Potosí, l'un des districts les plus peuplés.

Le décompte des bulletins de vote se poursuit lentement et pourrait durer six jours.

Sadate déçu du rejet israélien

VIENNE (Reuter, AFP) — Le président Anouar Sadate a exprimé, hier, sa «vive déception» au sujet du rejet israélien des dernières propositions de paix égyptiennes tandis qu'à Vienne, le chancelier Kreisky et M. Willy Brandt ont annoncé la formulation d'un nouveau plan de paix.

«Ceci pourra avoir des conséquences sur le résultat de la réunion des ministres israélien et égyptien des Affaires étrangères et du secrétaire d'État américain le 18 juillet prochain à Londres», a déclaré le président de l'Égypte.

Si le Cabinet israélien a accepté d'envoyer M. Moshe Dayan à Londres, il a en revanche déclaré que les propositions égyptiennes, transmises la semaine dernière, étaient «inacceptables pour Israël» et ne pouvaient «par leur nature, conduire à la paix au Proche-Orient».

«Nous regrettons beaucoup la décision du Cabinet israélien, mais nous ne sommes pas surpris», a dit de son côté aux journalistes le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Mohammed Ibrahim Kamel. «Nous allons à la conférence de Londres comme prévu et espérons qu'un accord pourra être conclu», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, dans la capitale autrichienne, de nouvelles propositions pour un règlement au Proche-Orient ont été présentées par le chancelier Kreisky et M. Brandt, président de l'Internationale socialiste, mais sans l'intervention active des États-Unis, cette rencontre risque d'échouer.

Selon ce document, Israël doit se retirer sur des frontières sûres et reconnues, établies dans le sens des résolutions 242 et 338 de l'ONU. Le tracé de ces frontières sera inclus dans les négociations de paix.

Guinzburg et Chtcharansky plaident non coupables à un déluge d'accusations



Alexandre Guinzburg, 41 ans, est marié et le père d'un garçonnet avec qui il est photographié ici en février 1977 peu avant sa dernière arrestation.

d'après AP, UPI, AFP, Reuter
Les procès d'Anatoly Chtcharansky et d'Alexandre Guinzburg se sont ouverts hier en Union soviétique. Ils ont tous deux plaidé non coupables.

Chtcharansky, accusé d'espionnage et passible de la peine de mort, est jugé à Moscou. Guinzburg, accusé d'agitation et de propagande antisoviétique, est passible de 10 ans de camp de travail. Il est jugé à Kalouga (180 km de Moscou).

Deux autres procès se sont également ouverts: l'un concerne un Lituanien pour délit d'opinion, Viktorus Pyathus, et l'autre, un certain Anatoly Filatov accusé d'espionnage.

Leonid, le frère du mathématicien Chtcharansky a été autorisé à pénétrer dans la salle d'audience, contrairement à la mère de l'accusé qui a attendu plusieurs heures à l'extérieur.

Selon Leonid, Anatoly paraissait être en bonne santé et de bonne humeur. Une photo de sa fem-

me actuellement à Paris lui a été montrée — la justice ne reconnaît pas la validité du mariage religieux du couple.

L'acte d'accusation se résume comme suit: des contacts réguliers avec des agents des services secrets étrangers de 1974 à 1977 (dont un qui travaillait comme journaliste), divulgation d'informations industrielles, rapports secrets avec Robert Toth (reporter du Los Angeles Times), collaboration avec des radios étrangères qui ont mené des campagnes anti-soviétiques. Le chef de file des prisonniers d'opinion a rejeté ces accusations.

Diplomates, journalistes et dissidents attendaient à l'extérieur du tribunal. Pour la première fois, un fonctionnaire a lu une déclaration publique, ce qui tenait lieu de conférence de presse. Le procès se poursuivra aujourd'hui à huis clos.

Des diplomates américains, canadiens, australiens et hollandais

ainsi que le physicien Andreï Sakharov s'étaient rendus à Kalouga pour tenter d'assister au procès de Guinzburg. Sa femme, Irina, a déclaré que son mari avait l'air d'un homme de soixante ans. Elle ne l'avait pas vu depuis 17 mois.

Les accusations: avoir financé des activités criminelles, avoir collaboré avec des fascistes allemands, avoir reçu de l'argent de l'étranger et avoir engagé des assassins professionnels. L'agence Tass ajoute que Guinzburg menait une vie immorale, buvait beaucoup et a utilisé des fonds de secours des dissidents pour s'acheter une maison, un poste de radio et des icônes volées.

A la question «Quelle est votre nationalité?», Guinzburg a simplement répondu «zek», ce qui veut dire prisonnier en russe. Il a demandé que Sakharov puisse témoigner à sa défense mais la Cour a répondu par la négative.



La première conférence de presse sur un procès de dissident s'est faite en l'absence de tout journaliste: le fonctionnaire lit son compte-rendu sous le portrait de Lénine.

Réactions hostiles à l'étranger

La journée d'ouverture des procès des dissidents soviétiques a été marquée par de nombreuses réactions et manifestations hostiles dans divers pays étrangers.

WASHINGTON. Le président Carter a dit qu'il adresserait un message de protestation à son homologue soviétique exprimant l'indignation des Américains devant le sort des accusés. Cyrus Vance soutient que les relations américano-soviétiques se sont aggravées à la suite de ces procès mais le gouvernement américain est toujours intéressé à conclure un accord sur les armements stratégiques. Le porte-parole de la Maison-Blanche, Jody Powell, déclare que la décision du Kremlin de juger les deux hommes représente un échec pour le système soviétique.

NEW YORK. Une bombe incendiaire a été lancée contre les bureaux de l'Intourist, siège de l'agence du tourisme soviétique. L'attentat revendiqué par la Résistance armée juive n'a blessé personne.

PARIS. Pendant que Mme Chtcharansky demande une rencontre avec le président Giscard d'Estaing, les trois avocats de son mari affirment que le procès est «fabriqué de toutes pièces».

LONDRES. James Callaghan compare les procès à ceux de l'ère stalinienne tandis qu'un député suggère le boycottage des Jeux de 1980.

TEL AVIV. Menahem Begin demande justice pour les Juifs soviétiques et des rabbins manifestent dans une église orthodoxe russe.

MADRID. Le Parti communiste espagnol condamne les procès qui vont à l'encontre des droits de l'homme et des idéaux du socialisme.

BRUXELLES. Le ministre Henri Simonet, des Affaires étrangères, charge son ministre de convoquer l'ambassadeur de l'URSS pour lui exprimer les vives inquiétudes de son gouvernement.

Manifs antisoviétiques dans plusieurs villes canadiennes

d'après PC, UPI

Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a exhorté le gouvernement fédéral à dénoncer l'injustice commise par le gouvernement soviétique au sujet des procès des défenseurs des droits de l'homme.

A Montréal, dans la capitale fédérale et dans d'autres villes canadiennes des manifestations antisoviétiques ont été organisées au cours de la journée d'hier.

«Puisque MM. Chtcharansky et Guinzburg n'ont rien fait de plus répréhensible que de dire ce qu'ils pensaient et de demander le respect des libertés assurées

par la déclaration des droits de l'homme, le procès en question n'existe que par ses apparences», a déclaré M. Davis.

A Montréal, des membres du Comité de défense des Juifs d'origine soviétique ont commencé à monter la garde aux portes du consulat soviétique de la métropole. Une manifestation est prévue pour aujourd'hui au Centre communautaire juif.

A Ottawa, le rabbin Donald Gerber a déclaré à une quarantaine de manifestants qui défilaient, pancartes en main, que les procès en question étaient une preuve de l'absurdité du système soviétique.



Diplomates, reporters et policiers en civil ont calmement attendu la fin de la première audience du procès de Chtcharansky qui s'est ouvert à Moscou hier.

Climatiseur «Kenmore» pour fenêtres à guillotine:

259⁹⁸

A. Climatiseur 6,000 BTU de luxe à 3 vitesses, côtés polyvinyle en «accordéon» s'adaptant aux fenêtres à guillotine. (22 1/2" à 38" de largeur). Efficace système d'évacuation d'air; contrôle d'humidité réglable. Coffret acier à panneau devant moulé aspect meuble... pour un meilleur rendement et une excellente insonorisation. Grille arrière protégeant serpentins. 115 volts, 60 cycles CA. Modèle 78600.

Aussi disponible:

A1. Climatiseur 10,000 BTU à orientation d'air 4 sens. Modèle 78100. **379⁹⁸**

Jusqu'à épuisement du stock.

passer un bel été toujours au frais avec ces climatiseurs «KENMORE»

Simpsons

climatiseur pour fenêtres coulissantes

399⁹⁸

B. Climatiseur de luxe 3 vitesses, orientation d'air 4 sens. Modèle 10,000 BTU avec dégivreur. Rafraîchit jusqu'à 490 pi. ca. Déshumidifie jusqu'à 96 chop. (EU.) par jour. Modèle à grille arrière protégeant serpentins. Coffret acier avec devant moulé à volets. Pour fenêtres coulissantes ou tenêtres à 2 abattants 21" à 40". Env. 24 1/2" x 14 1/2" x 20 1/2". Modèle 76106.

climatiseur 6,000 BTU 2 vitesses de «Kenmore»

239⁹⁸

C. Pouvant rafraîchir jusqu'à 220 pi. ca. Idéal pour salle de séjour ou chambre à coucher. Thermostat automatique réglable pour maintenir la température désirée. Modèle 2 vitesses, orientation d'air 2 sens, évacuation d'air vicié, filtre germicide amovible. Garantie complète. Modèle 77601.

C1. Aussi disponible: climatiseur 8,000 BTU. Modèle 77801. **289⁹⁸**

climatiseur 6,000 BTU pour fenêtres coulissantes

269⁹⁸

D. Idéal pour chambre à coucher ou salle de séjour. Thermostat automatique réglable pour maintenir la température désirée. 2 vitesses, orientation d'air 2 sens. Dispositif d'évacuation d'air vicié, filtre germicide amovible. Panneau devant similibois. Modèle 77602.

D1. Aussi disponible: climatiseur 10,000 BTU. Pouvant rafraîchir jusqu'à 490 pi. ca. Modèle 77102. **369⁹⁸**

Souvenez-vous, Simpsons n'exige aucun dépôt.

Rayon 430, au cinquième, Aussi 2 Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval

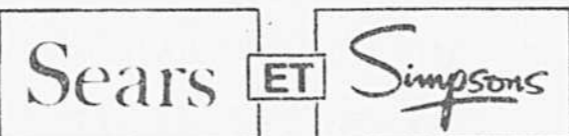
Venez en personne, écrivez ou composez 842-7221 jour et nuit

La marchandise de cette page est disponible chez:

PLACE VERTU, ST-LAURENT
MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD
LES GALERIES D'ANJOU
CARREFOUR DU NORD,
ST-JÉRÔME

Montreal 333-5811
St-Jérôme 432-1130

Aussi disponible à ces bureaux de vente SEARS: Châteauguay, Repentigny, Terrebonne, LaSalle, Rosemere, Montréal Nord et Chomedey.



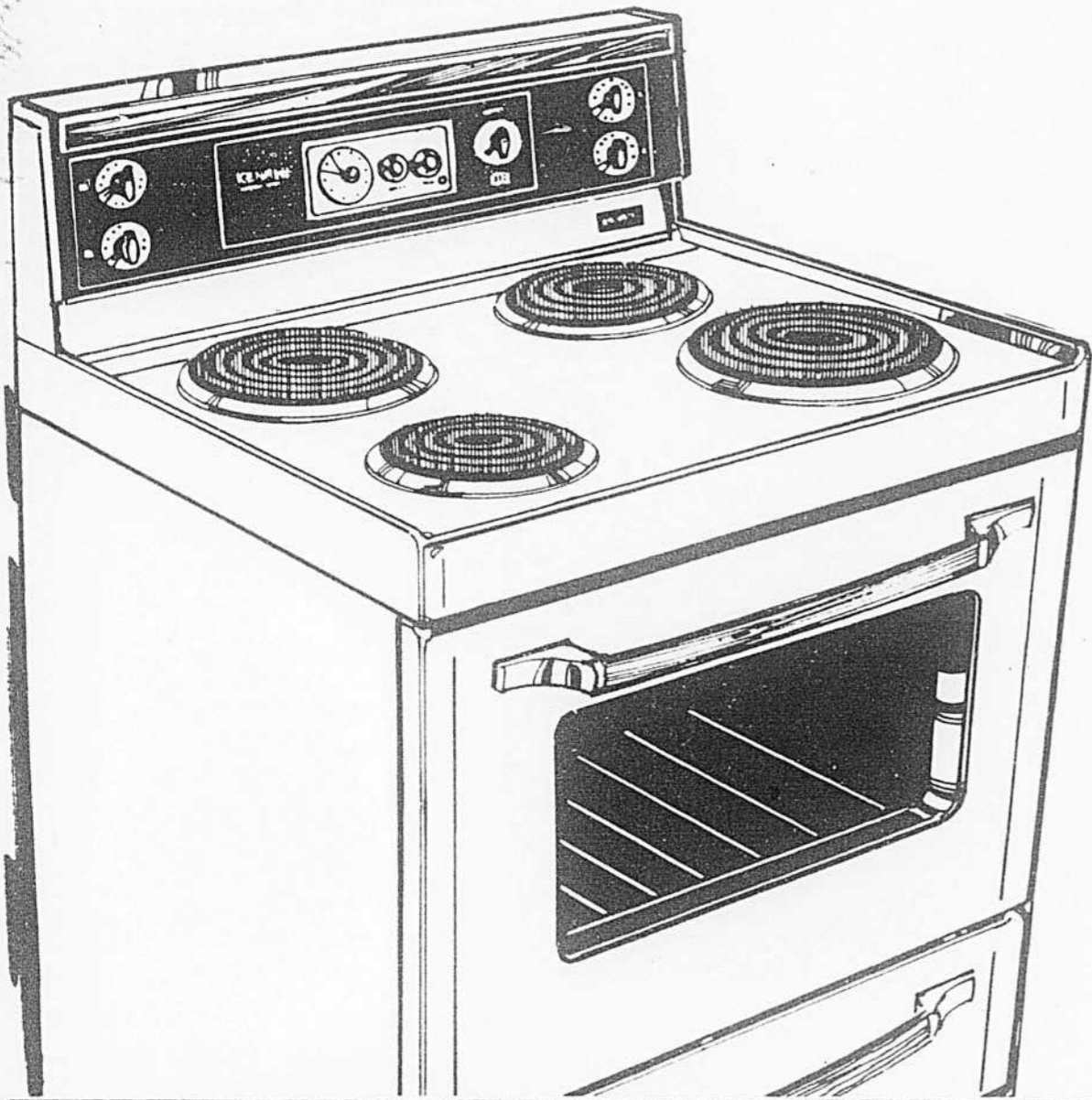
Rayon 430, au cinquième, en ville
Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou
et au Carrefour Laval.

842-7221

appareils électroménagers

KENMORE

dignes de confiance

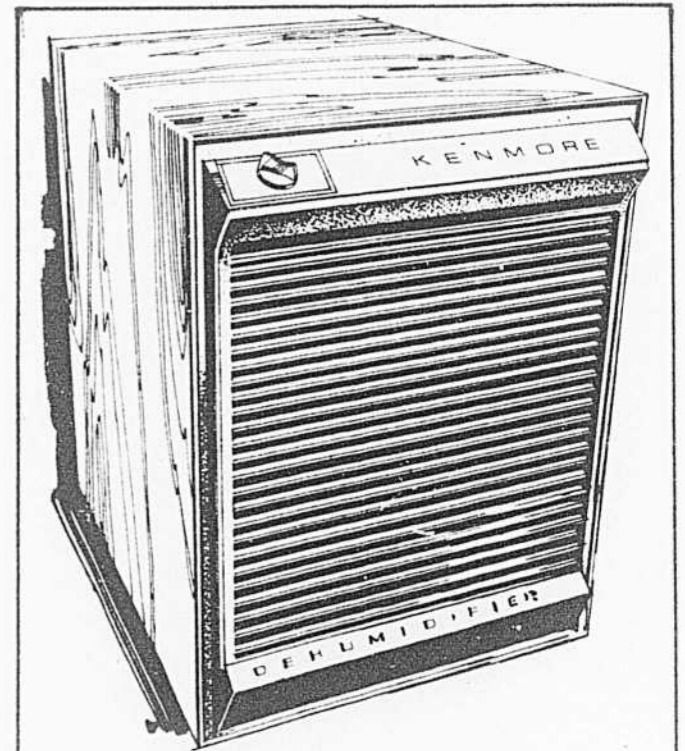


cuisinière avec four programmé par horloge

364⁹⁸

Pratique cuisinière 30" avec four automatique programmé par horloge. Comprend 4 éléments à chaleur infinie, deux de 8" et deux de 6". Prise programmée pour petits appareils. Minuteur. Dosseret fluorescent en verre. Dessus à rebord. Blanc. Modèle 66080.

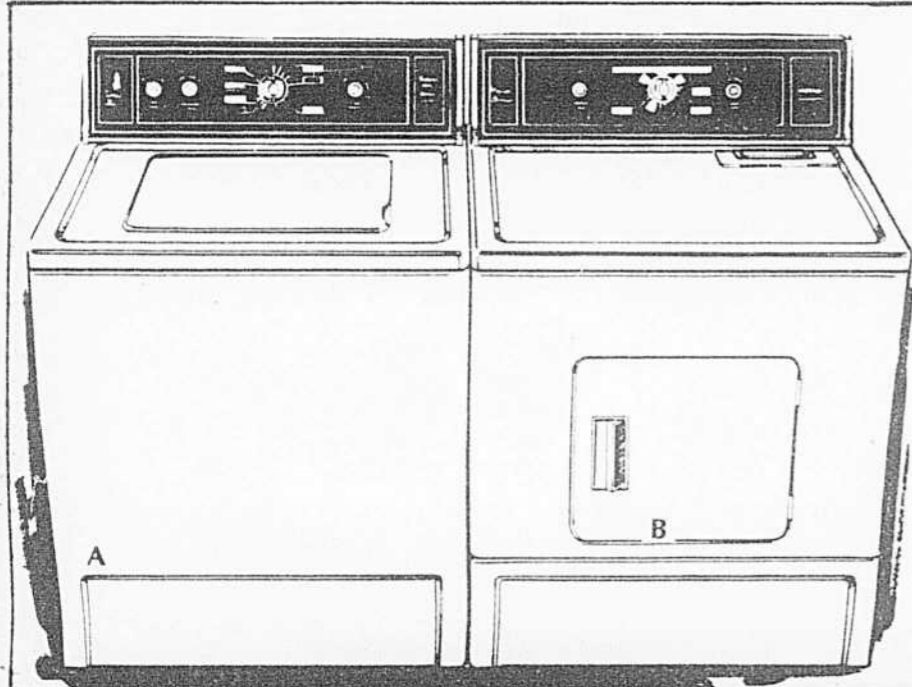
Aussi disponible: avec four à nettoyage continu. Blanc. Modèle 66680..... **389⁹⁸**
Aussi disponible: avec four autonettoyant. Blanc. Modèle 66780..... **499⁹⁸**
 Couleurs... \$10 de plus



déshumidificateur débit 20 chop. E.U. Kenmore

179⁹⁸

Débit 20 chop (E.U.) d'eau tous les 24 heures (basé sur 27° Celsius, 60% d'humidité relative). Humidistat facile à lire. Arrêt automatique prévenant le trop plein du plateau d'écoulement. Contrôle de dégivrage. Raccord pour boyau standard afin de vidanger. Coffret métal fini similibois; sur roulettes. Modèle 87200.



efficace machine à laver Kenmore

A Modèle automatique 2 vitesses, 5 programmes, avec agitateur à action jumelée. Deuxième rinçage facultatif. 5 combinaisons de température lavage/rinçage. Niveau d'eau variable. Distributeurs d'agent de blanchiment et d'assouplisseur de tissus. Filtre à charpie autonettoyant. Blanc. Modèle 48700.

469⁹⁸

Couleurs \$10 de plus

Aussi disponible: avec récupérateur d'eau savonneuse. Blanc seulement. Modèle 58700..... \$25 de plus

séchoir assorti avec «Fabric Master»

B Le séchoir s'arrête automatiquement lorsque le degré de séchage pré-réglé est atteint. Cycle refroidissement 10 minutes pour repassage permanent. Dispositif «Touch up» pour enlever faux plis. Dispositif «Chaleur douce» prévenant roussissement. Filtre à charpie. Lumière intérieure. Clayette pour sécher. Blanc. Modèle 88700.

309⁹⁸

Couleurs \$10 de plus.



réfrigérateur 15.1 pi. cu.

499⁹⁸

Ne requiert aucun dégivrage! Air pulsé maintenant la fraîcheur à un niveau constant. Congélateur 3.94 pi. cu pouvant contenir 137 lb d'aliments. Hydrateurs jumelés ABS, cap. 21.6 pin. 3 clayettes coulissantes pleine largeur. Extérieur acier fini acrylique. 62" x 28" x 29.7". Blanc. Modèle 58910. Couleurs \$10 de plus.

réfrigérateur 17.1 pi. cu.

749⁹⁸

Modèle de haute qualité ne requérant aucun dégivrage. Clayettes cantilever 1/2 largeur «Spacesaver». Intérieur acier recouvert porcelaine. Hydrateur et garde-viande. Conditionneur à beurre 3 températures «Humidrawer» exclusif. Compartiment pour produits laitiers. Congélateur cap. 155 lb avec clayette, distributeur de boîtes à jus, porte avec tablette et seau à glaçons coulissant. Sur roulettes. Blanc. Modèle 78990. Couleurs... \$10 de plus.

congélateur 11.4 pi. cu.

289⁹⁸

Peut contenir 390 lb d'aliments. Isolant mousse rebelle à l'humidité, ne s'affaissant pas. Serpents sur côtés et au fond. Fond genre cuve. Panier d'accès facile. Couvercle bien équilibré. Blanc seulement. Modèle 24110.

congélateur 16.3 pi. cu.

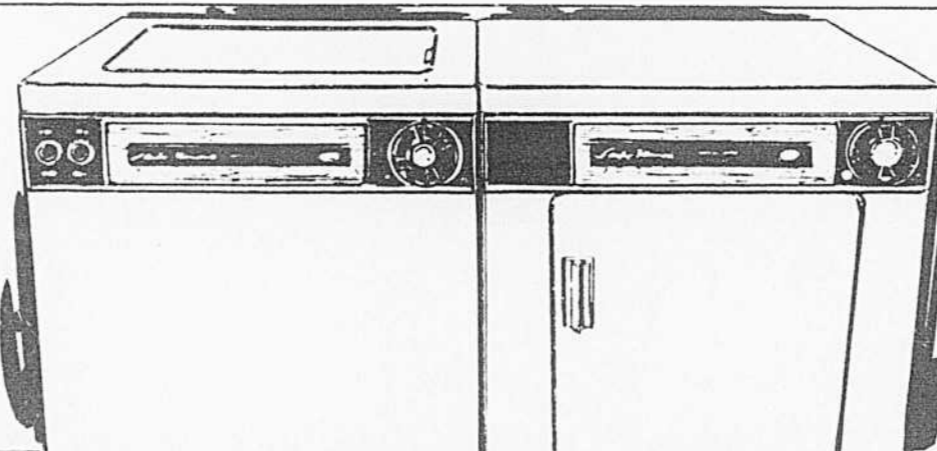
419⁹⁸

Modèle vertical ne mesurant que 27" de largeur. Isolant mousse 2", contrôle de température réglable. 4 tablettes dont 3 à congélation rapide et 1 amovible. Plateau coulissant. Porte avec 6 tablettes. Témoin lumineux pour panne de courant et lumière intérieure. Charnière à ressorts. Serrure et clef. Blanc seulement. Modèle 56160. **Aussi disponible: Congélateur 12.5 pi. cu.** Blanc seulement. Modèle 56120..... **369⁹⁸**

machine à laver compacte

419⁹⁸

Modèle automatique à 2 vitesses, 4 cycles: normal, repassage permanent, tissus délicats et pré-lavage. Distributeur d'agent de rinçage. Se transforme en modèle à encastrer avec convertisseur (en supplément). Blanc. Modèle 25650. Couleurs \$10 de plus.



séchoir avec «Fabric Master»

279⁹⁸

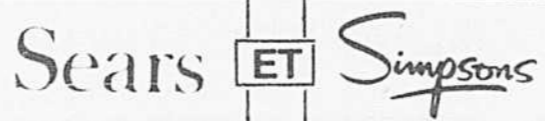
Modèle "Kenmore" compact assorti à la machine à laver ci-contre, à 3 cycles de séchage. Dispositif «Touch up» enlevant les faux plis et «Wrinkle Guard» empêchant les faux plis. Timbre indiquant fin de cycle. Filtre à charpie. 220 volts. Blanc. Modèle 78600. **Aussi disponible: support** Modèle 68510..... **29⁹⁸** de plus

La marchandise de cette page est disponible chez:

PLACE VERTU, ST-LAURENT
 MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD
 LES GALERIES D'ANJOU
 CARREFOUR DU NORD,
 ST-JÉRÔME

Montreal
 333-5811
 St-Jérôme
 432-1130

Aussi disponible à ces bureaux de vente SEARS: Châteauguay, Repentigny, Terrebonne, LaSalle, Rosemère, Montréal Nord et Chomedey.



Rayon 430, au cinquième, en ville
 Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou
 et au Carrefour Laval.

842-7221